

LE VENT DES BANCELS

Mai 2006

N° 70

Prix de vente au

VIVRE EN CÉVENNE À

SAINT ANDÉOL DE CLERGUÉMORT
SAINT MAURICE DE VENTALON
SAINT FRÉZAL DE VENTALON

dans l'œil du cyclone
.....

Le Viala

Ponsonnenc au
fil du temps...

sans paravent

"Chemin
faisant"

dans le vent

Animations à
foison



bise-art,
blizart

.....

"Verfeuille" ...

Sommaire

- Crédit photo: Etienne Passebois pages 6-8-10-11.
Dessins des enfants de l'école des Abrits pages 20-21.
Julie Hugon page 26.
Alain Brasseur pages 1-12-13-14-15-16-17-18-19-24-25.
Hubert Porrez page 2
- brise municipale
4- Marie-Jeanne Dubois: Les écobuages...
Daniel Mathieu: L'eau...
Etienne Passebois: Blason... dans l'œil du cyclone
6- Le Viala Ponsonnenc au fil du temps (fin).
bise-art, blizart
12- Rencontre avec Alain Brasseur, un des quatre créateurs de: "Verfeuille".
souffle de l'école
20- Classe de neige des enfants de l'école.
sans paravent
22- "Chemin faisant".
23- "Sur la carte du tendre".
de l'air pour tous
24- De la difficulté d'être "cévenol" !
dans le vent
26- Animations à foison.
ah, lisez !
28- Livre - Mots croisés.
tempête de délibérations
29- Conseils municipaux.
en coup de vent
36- Brèves et revue de presse.



André Felgeirolles nous a quittés...

Au mois de juillet 2003 il nous avait accordé une interview pour le Vent des Bancelles n°61. Une fois l'interview terminée, quand Linda et moi quittions André Felgeirolles et sa femme Marguerite Larguier, André nous confiait à voix basse : « Chaque matin je vois encore la maison de Loubreyrou dans mes rêves. Je préfère la vie d'avant que maintenant. Avant, tout le monde se parlait, il y avait les veillées... Maintenant il y a la télé, les gens ne se parlent plus, les parents sont souvent absents. Aussi, les jeunes tutoient les vieux, ça me dérange, nous étions bien grondés dans le temps si nous montrions un tel manque de politesse ».

André Felgeirolles (surnommé lou pégot (1), un Cévenol de souche, naquit le 13 septembre 1916 au sein d'une famille de sept enfants. Il a vécu dans l'ancien prieuré à Loubreyrou (commune Le Collet de Dèze). Ce prieuré est actuellement habité par les nouveaux propriétaires, la famille Bomo.

Les parents d'André (Elizé et Alphonsine Felgeirolles) ont eu dix enfants, dont trois sont morts en bas âge. Les parents vivaient de la ferme, la plus grande ferme du quartier. En été, quelque 300 chèvres venaient brouter le pré de la ferme, pour être saillies. Deux fois par jour il fallait traire ces 300 chèvres. C'était tout un travail pour les parents, Augusta (sa soeur) et le jeune André, qui à cette époque n'avait que 10 – 12 ans. Très tôt le matin, avant d'aller à l'école de l'Herm, André, accompagné de son chien, menait le troupeau de chèvres sur les terres d'en haut, à la mesure qui était déjà en ruine à cette époque et qu'on appelait « Les Clos ».

Devenu gaillard, André allait castagner (2) pour gagner de l'argent. Il allait également faucher avec son beau-frère, jusqu'au Pont de Montvert. Là, ils restaient pendant quelques semaines à faucher. Ils dormaient dans une chambre à la ferme.

A 16 ans, André est allé en apprentissage chez Deleuze, un fabriquant de chaussures au Collet de Dèze. Après il a continué l'apprentissage à Alès, où il a commencé le travail proprement dit.

Vers 20 ans, il a fait son service militaire et tout de suite après, c'était la guerre. Il était mobilisé et demeurait à Forbach en Allemagne.

A son retour, André s'est installé au Collet de Dèze comme cordonnier. Plus tard il est allé travailler aux mines à La Grand'Combe.

En 1943 André s'est marié avec Marguerite qui habitait au Castanet. Le jeune couple s'installait chez le père d'André à Loubreyrou. En 1963, ils ont emménagé dans leur maison au Tour.

Depuis le 2 décembre 2005 André séjournait dans la maison de retraite La Soleillade au Collet de Dèze. Il est décédé à l'âge de 89 ans, vendredi le 17 février 2006 à l'hôpital à Alès.

Désormais, sa femme Marguerite Larguier réside dans la même maison de retraite au Collet de Dèze. Nous présentons à sa femme et à toute la famille Felgeirolles nos sincères condoléances.

(1) Pégot : patois cévenol : nom vulgaire donné au cordonnier (à la limite du mépris pour la profession à cause de l'usage continué de la poix qu'ils appellent de la cire grasse)

(2) Castagner : patois cévenol : ramasser des châtaignes = châtaigner

Hubert Porrez



Directeur de publication:

Étienne Passebois, Maire de St Frézal de Ventalon.

Comité de rédaction:

Catherine Aufour - Héling,
Thomas Brasseur, Mathias
Brossard, Pierrette Coudert,
Marie-Jeanne Dubois,
Ghislaine Guignier, Jacques
et Julie Hugon, Daniel
Mathieu, Marie-Claude et
Christian Mestre, Roland
Mousquès, Josette Roux,
Eric Tamisier, Etienne
Passebois, Hubert Porrez,
Jean-Michel Vandersteen,
Alain Ventura.

Ont également participé à ce

numéro: Hervé Goldfarb,
Danièle Astorg, Cécile
Clément-Paris, Michèle
Lafont, Amélie Mathieu.

Imprimerie: Mairie de Saint
Frézal de Ventalon.

ABONNEMENT:

Cette revue est distribuée
gratuitement aux administrés
de St Andéol de Clergumort
et de St Frézal de Ventalon
ainsi qu'aux résidents
permanents de Saint Maurice
de Ventalon à leur domicile
sur les trois communes. Pour
un envoi à une autre adresse,
prière de s'abonner.

Prix de vente au numéro:

5 euros/ n°

Abonnement à l'année (4n°):

16 euros / an

Abonnement de soutien:

25 euros / an et plus...

Chèques libellés à l'ordre de
"Mairie de St Frézal de
Ventalon", et adressés à
Mairie de St Frézal de
Ventalon 48 240.

Des Cévennes aux cévenols...

À plusieurs reprises, le Vent des Bancelles, sous la plume de ses fidèles rédacteurs, a posé la question: “qu’est-ce qu’être cévenol ?”
N’étant ni historien, ni géographe, je me garderai bien d’apporter des affirmations à cette question, bien que convaincu qu’il soit important qu’une réflexion s’engage sur ce sujet.

En vrac, les interrogations que nous pouvons nous poser ne semblent-elles pas être les suivantes ?:

- Tout d’abord, dans ce monde globalisé où nous vivons, les régionalismes et particularismes ont-ils un sens ?

- S’il existe une identité cévenole, sur quels fondements cette culture s’est-elle construite ?

- S’il existe un cévenol, cela sous-entend qu’il existe une ou des Cévennes... Il paraît important d’en redéfinir la nature ainsi que ses contours en toute objectivité. Les Cévennes se limitent-elles à la zone Parc National, ou s’agit-il de ce massif de moyenne montagne qui, du seuil de Naurouze dans le Tarn, se termine à la frontière marquée par le Rhône, délimitant une France du Nord de celle du Sud, d’influence méditerranéenne ?

- Quels événements historiques qui, des grands mouvements migratoires du début de notre ère, à l’exode rurale du 19^{ème} siècle, en passant par l’inquisition, les différentes invasions et autres guerres de religions, ont profondément modifié et marqué les populations ?

- Qu’en est-il aujourd’hui de cette culture et identité cévenole ?

Alors que les Cévennes redeviennent un espace convoité dans notre société, il est urgent que les cévenols de “tous poils” s’interrogent sur le passé et le présent, afin d’en maîtriser le devenir.

■

Daniel MATHIEU



Marie-Jeanne Dubois: les écobuages

Nous avons un paysage harmonieux entretenu par les agriculteurs et les acteurs forestiers qui ont partagé leurs forêts ou leurs espaces. Autrefois les paysans entretenaient leurs pâturages en brûlant les endroits difficiles là où la végétation (arbustes, genêts, ronces) prenait le dessus sur la lande.

plantation et de la proximité de forêts qui se sont créées.

Mais que fait-on ?

Il y a quelques années les ASA-DFCI avaient été créées pour aider les différents acteurs, à la protection des espaces. Ils avaient même obtenu, pendant quelques années, le concours de différentes Unités de Sécurité Civile, qui exerçaient la période d'éco buage en apprenant leur métier - pour les jeunes maîtriser le feu - ce qui avait pour but un double usage.

Aujourd' hui on évoque le coût trop élevé de cette opération. Et pourtant, quel travail et quelle sécurité pour tous les demandeurs d'éco buage parfois importants sur nos montagnes, confrontés à la pénurie de main d'œuvre !

Vu la demande importante en constante augmentation d'année en année, cette désorganisation ne satisfait ni les agriculteurs, ni les pompiers locaux - qui ne sont que des bénévoles et qui

souvent laissent leur travail pour se rendre sur les incendies.

Parlons d'incendies, messieurs les responsables: pourquoi quand il y a un incendie tous les moyens sont-ils mis en oeuvre ? Là on ne regarde pas le coût !

Combien de ces catastrophes écologiques et humaines pourraient être évitées si tout le monde y mettait un peu de bonne volonté.

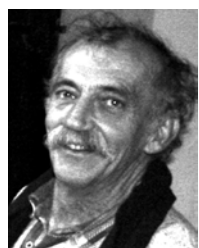
Cette année encore combien de demandes ne seront pas satisfaites même parmi celles qui avaient été retenues. Il faut, c'est évident, commencer les éco buages à l'automne car au printemps il y a toujours de la neige sur les hauteurs: on brûle les mottes et c'est trop tard pour la nature qui a démarré.

Arriverons nous un jour à nous mettre d'accord pour trouver des solutions équitables pour tout le monde car il s'agit de notre patrimoine qui s'en va au fur et à mesure !

■
Marinette DUBOIS

Le mot des "saints-maires"

Aujourd'hui avec tous les moyens que nous avons (tracteur, girobroyeur, débroussailleuse), nous ne sommes plus en mesure d'entretenir nos espaces. Les agriculteurs ne peuvent plus éco buer comme autrefois, les terrains se sont ensemencés de résineux à l'insu de l'homme et des animaux, à cause de la



Daniel Mathieu:

L'eau, source de toutes vies est l'élément le plus présent sur Terre (4/5 de la planète).

Hélas, sa qualité et sa répartition sont très inégales: seule une minorité des habitants de la planète a accès à ce bien si précieux.

Nous avons la chance dans ce pays "les Cévennes" de disposer d'une ressource suffisante: les six cents à mille millimètres d'eau ou de neige que nous recevons chaque année sur la tête (même si ce n'est jamais au moment qui nous convient !) suffisent à alimenter nos sources (si les

années de sécheresse ne se répètent pas trop souvent !).

Dans un passé très proche, les habitants des Cévennes avaient su réaliser un travail exemplaire d'aménagement hydraulique. Il suffit encore aujourd'hui de couper quelques ronces ou d'arracher quelques genêts, pour découvrir une source oubliée, accompagnée de sa gourgue et de son béal servant à amener l'eau dans les prés et les jardins.

Pas une goutte du précieux liquide qui ne serve à faire pousser l'herbe pour les animaux ou les légumes du

jardin. Il y allait de la survie des habitants.

Certes, tous n'étaient pas égaux, la quantité d'eau disponible déterminait la richesse du propriétaire, mais les usages établis permettaient à chacun de disposer du minimum.

Une enquête de 1852 sur Saint Andéol (680 hectares) nous montre qu'il y avait 30 ha de prés irrigués, 2,5 ha de jardins, 330 ha de châtaigneraies, sans oublier les cinq ou six cents moutons et autres bêtes à cornes, plus une population qui devait être de cinq à sept cents habitants. Tout cela

L'eau...

représentait des besoins en eau considérables ! Je pense qu'en ce temps là, les cévenols connaissaient la valeur de l'eau.

Lentement, la mémoire liée à l'eau s'est éteinte avec ses habitants; finis les prés fauchés à la main et l'auto-substance: ce pays retournait à la friche.

Passé ce siècle de déprise, Saint Andréol a retrouvé une nouvelle population. La question qui se pose à nous aujourd'hui est de retrouver une culture de l'eau qui permette à tous d'avoir accès à ce bien indispensable.

L'Histoire nous le montre, l'étude réalisée par le cabinet COUET pour le compte de la commune le confirme: le problème ne porte pas sur la quantité. Il nous appartient donc de retrouver la connaissance et l'usage de ces sources en tenant compte des données de notre temps.

Pour répondre à cette question qui préoccupe le Conseil depuis déjà pas mal de temps, deux points, primordiaux, sur lesquels il faut trouver une réponse: disposer de ressources suffisamment abondantes et pouvoir y

accéder.

Les terrains et les sources sont de nature privés sur la commune, même si la loi prévoit que par mesure d'intérêt public, l'expropriation peut se faire.

Deux projets sont prêts à passer dans la phase réalisation: Lézinière et Sambuget. Si Lézinière semble en bonne voie, les problèmes d'accès et de ressource ne sont pas réglés sur Sambuget.

J'ose espérer qu'une solution verra rapidement le jour, Sambuget risquant de se trouver sans eau cet été. ■

Blason...

Depuis un long temps, déjà, je trouvais que la représentation de notre commune par cette "République impersonnelle" encombrée de toute une série d'ornements et à la tête étoilée comme "la Liberté éclairant le monde", la célèbre statue qui ferme le port de New York... ne correspondait pas particulièrement à notre image cévenole au long passé et à la ruralité profonde.

J'ai donc imaginé et réalisé avec des aides diverses et en particulier celle de M. PEDRETTI, un ancien directeur des archives départementales de la Lozère, une représentation plus personnalisée de notre collectivité.

Je suis arrivé au résultat que nous faisons figurer et pour lequel nous devons une explication:

Blason:

- Le BANDE D'OR (jaune) et de SINOPE (vert) est la reprise du blason du seigneur du BUDOS de PORTES, seigneur de ST FRÉZAL entr'autres villages.

- Le MANTÉLÉ (triangle) représente la montagne du

Etienne Passebois:



Ventalon et par son fond d'argent à 2 faces de gueule (rouge) il indique que le territoire, au Moyen Âge, appartenait à la baronnie de BARRE.

- Le R qui surmonte le tout est emprunté au R de "REGISTER" de MARIE DURAND à la TOUR de CONSTANCE. Il rappelle les actes de résistance reconnus dans notre commune.

- Les ornements de châtaignier rappellent l'existence de cet arbre et l'importance économique de sa culture.

Sticker

(macaron autocollant):

Il reproduit le blason. Il y est adjoint une devise qui peut avoir une allure "boy scout" mais ne traduit-elle pas notre réalité ?

Combien de temps a-t-il fallu pour réaliser nos projets ?

Quelle persévérance pour les mener à bien ?

Songez à n'importe laquelle de nos réalisations !

J'avais déjà présenté cette initiative aux membres du Conseil municipal et précisé qu'il s'agissait d'une initiative bénévole n'engageant en rien les finances de la commune.

En ce début d'année 2006, le projet, sous sa forme définitive, a été retenu par le Conseil municipal.

Dès lors, ce blason peut être considéré comme l'emblème de notre commune.

Serons-nous

meilleurs ou plus

sages ? Cela apportera-t-il ces sacro-saints

moyens que nous réclamons et dont nous avons tant besoin pour vivre mieux ? Je n'en suis pas certain: il y a tant de coups de bâtons dans l'eau .

Mais ce que je suppose, à coup sûr, c'est qu'il se trouvera quelques bonnes âmes qui ne manqueront pas de nous traiter de "pesoul rebengut*" ! ■

Étienne PASSEBOIS

Avril 2006



* pesoul rebengut: difficilement traduisible; grosso-modo: Vaniteux

Suite et fin de notre retour sur le passé du "Viala-Ponsonnenc, à travers les siècles...



Le Viala Ponsonnenc... ... au fil du temps (suite et fin)

Victor Teissier

À partir des années 1830, entre vraiment en scène le redoutable Victor Teissier, le frère de Jean-Pierre fils.

Le tribunal de Florac entendra retentir plus souvent qu'à son tour la voix de Victor Teissier ou celle de son fidèle

avoué Maître Lamarche.

En 1849, Victor entre en conflit avec la famille Bardes du Viala Ponsonnenc descendante des Deleuze. Quelques années plus tard, à la suite d'une obligation, il fait hypothéquer tous les biens immeubles que cette famille possède au Viala Ponsonnenc « consistant en maisonnages, écuries, granges, basse-cour,

jardins, pré, champs, vignes, mûriers, châtaigneraies, pacages et hermes ».

En s'appuyant sur le nouveau code civil, Victor Teissier peaufine sa stratégie. Lui aussi prête avec hypothèque, puis acquiert les biens de ses débiteurs.

Ainsi en 1857, le Sieur Adrien Pelorce, propriétaire et aubergiste au Collet-de-Dèze,

emprunte à Victor Teissier en hypothéquant tous ses biens.

En 1858, pour éteindre partiellement sa dette, il vend ses propriétés à son créancier. Adrien, par un bail, devient le fermier de Victor Teissier sur son ancienne exploitation.

Lors du renouvellement du bail de neuf ans en 1867, avec la veuve Pelorce, Victor Teissier dans une clause menace de reprendre les biens affermés si dans un an il n'y a pas eu de paiement de la part de la veuve.

Affaire étrange puisque lors de la donation-partage de 1895, l'héritier Paris devra verser le solde de l'achat de 1858, fait par Victor Teissier.

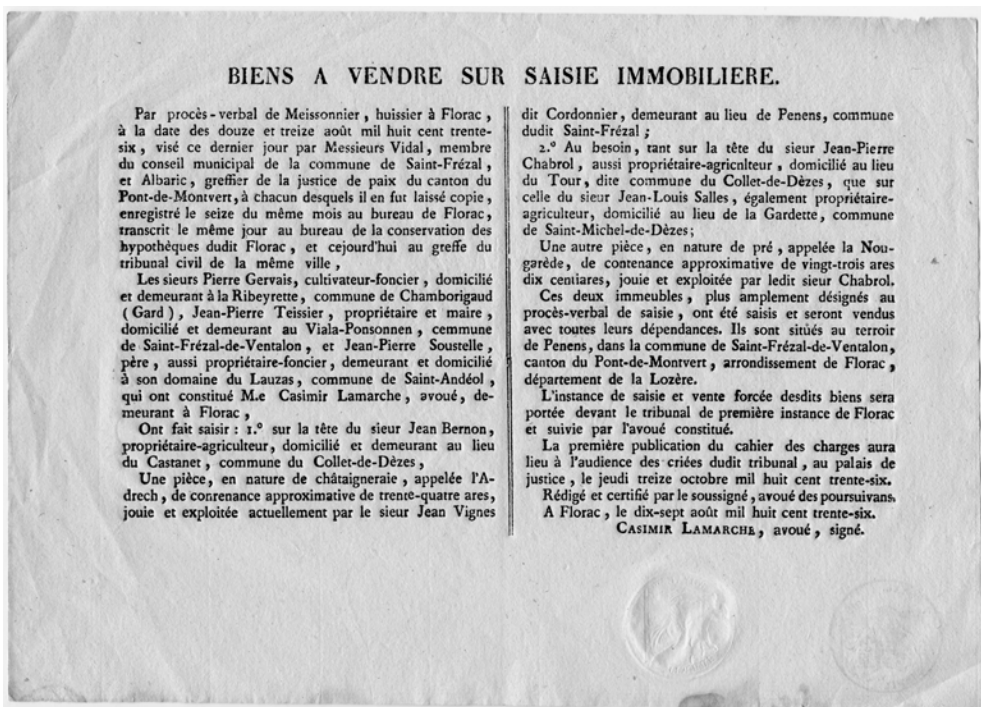
Insatiable, Victor Teissier a jeté aussi son dévolu sur le domaine du Rey au Collet-de-Dèze.

En 1858, Victor Teissier accorde un prêt à Jean-Antoine Martin, originaire du Rey et domicilié à Nîmes. Celui-ci est déjà débiteur en tant qu'héritier d'une obligation souscrite par ses parents à Victor Teissier en 1842. Le domaine du Rey est alors hypothéqué dans la partie prise au levant, qui comprend « une maison d'habitation et d'exploitation, basse-cour au nord et au couchant des maisons, terres avec mûriers, pré, jardin, fruitiers, châtaigneraies et pâturages ».

En 1863, Victor Teissier achète ces biens à Jean-Antoine Martin fils. Une partie des bâtiments restent au dit Martin.

Le Rey fera partie des biens légués par Victor Teissier à sa petite-nièce Irma Teissier épouse Paris.

On retrouve à peu près le même scénario pour les Ferrier de Peyreloup. Débiteurs depuis 1854 de



Victor Teissier, les biens des Ferrier père et fils du mas de Peyreloup au quartier de Bastide au Collet-de-Dèze sont saisis et vendus par voie de justice.

Le Sieur Mathieu, habitant du Collet-de-Dèze en devient acquéreur au départ.

Invoquant le Code Napoléon, Victor Teissier s'empresse de déposer une surenchère au tribunal de première instance de Florac.

La nouvelle vente a bien lieu le 10 février 1860. L'avoué représentant Victor Teissier remporte l'enchère. Le Sieur Mathieu doit céder immédiatement les biens au surenchérisseur.

Les Ferrier continuent à demeurer au mas de Peyreloup, en devenant les fermiers de Victor Teissier.

Mais impénitents mauvais payeurs, ils finiront par être expulsés et seront remplacés par d'autres fermiers.

Lors de la donation-partage le mas de Peyreloup, qui entre-temps a donné lieu à une infinité de procès entre

Victor Teissier et les autres créanciers, demeure dans ma famille. Il sera vendu quelques années plus tard.

Les métairies

Cheyviels

Henri Teissier en s'installant au Viala a délaissé sa métairie de Cheyviels. Son fils Hercule l'arrente en 1711 à François Roque, menuisier, natif du mas de Rieubo, habitant alors le mas de Coutelperdut à Saint-Privat-de-Vallongue.

La métairie sise sur le terroir de Saint-Privat-de-Vallongue consiste en « une maison fougagne, chambre, palier et clé (clède). La dite clé étant encore découverte, depuis la destruction faite en 1703..., basse-cour, jardin arrosable, terres labourables, chatanet et pré ».

La pension foncière et annuelle est de 95 livres versée à Noël, plus « un quintal d'osier et 12 cartes châtaignes blanches, mesure de Portes ».

“Le tribunal de Florac entendra retentir plus souvent qu'à son tour la voix de Victor Teissier ou celle de son fidèle avoué, Maître Lamarche”.

dans l'œil du cyclone



●●●
Quelques
détails
d'architecture
du mas

Le bail est renouvelé en 1738.

En 1764, Pierre Teissier dit Lafarge poursuit Jacques Reboul et son épouse née Roque qui doivent vingt six années de pension foncière. Menacés, le dit Reboul et sa femme mettent la clé sous la porte et se réfugient au mas du Puech, près le lieu de Soulagès à Saint-Privat-de-Vallongue sans acquitter les condamnations.

Pierre Teissier reprend son bien entièrement dégradé car entre temps les Reboul "ont coupé tous les bons châtaigniers pour en faire des caisses à miel et les revendre". Pierre Teissier baille en location le 15 janvier 1765 la métairie à Louis Ribot et Jeanne Tour, mariés, pour le prix de 84 livres en deux paiements égaux à Noël et à Pâques.

En 1811, à la requête de Jean-Pierre Teissier fils, les héritiers Ribot sont condamnés par le tribunal de Saint-Germain-de-Calberte à régler les trois années d'arrérages de la pension foncière de 84 livres plus la paire de poulets.

En 1833, nouveau passage au tribunal de Saint-Germain-de-Calberte pour un différend au sujet d'une somme entre Victor Teissier et François Ribot. Victor Teissier l'emporte. La dette sera payée en 1837 par le fils de François Ribot, Jean-Louis Ribot fermier au Salson à Saint-Frézal-de-Ventalon.

Las d'être poursuivis par les Teissier, les Ribot finissent par déguerpir.

Montcuq

Comme nous l'avons mentionné, les Teissier avaient passé un bail d'arrentement avec les Bonnet, ce qui leur permettait d'avoir leurs terres du Viala labourées et leur troupeau hébergé pendant l'été.

Après la Révolution, les rapports entre les bailleurs et les locataires se dégradèrent à cause de la loi du 29 décembre 1790 qui permit le rachat de pensions foncières par les fermiers.

A l'instigation de sa fille Jeanne épouse de Jean-Louis Daudé et sa donataire, Antoine Bonnet rachète en papier monnaie la rente du 5 juillet 1723. Le rachat se fait le 23 avril 1793, moyennant la somme de 3678 francs assignats. Jean-Pierre Teissier fils renonça à l'avenir à réclamer l'exécution du bail de locatairie.

Par la suite, Antoine Bonnet pris de remords d'être devenu si facilement propriétaire - à cause de la dépréciation des assignats - propose à Jean-Pierre Teissier de redevenir son locataire, ce qui fut fait. Un nouveau bail fut signé entre eux le 28 Messidor an XII (17 juillet 1804) aux mêmes conditions que celui de 1723, seul le dernier article fut modifié en ramenant le nombre de jours illimités de labourage à vingt quatre journées seulement.

Jean-Pierre remboursa Antoine Bonnet. Et suivant le tableau de dépréciation des assignats de la Lozère, il lui donna 500 francs,

Tout se passa bien jusqu'au décès d'Antoine Bonnet survenu le 11 juin 1812. Aussitôt les héritiers Daudé décidèrent de ne plus effectuer le labourage des terres du Viala et refusèrent la garde du troupeau.

Cela entraîna un procès entre les parties. Le dernier acte que je possède est une assignation du Tribunal civil de Florac, donnée aux Daudé de comparaître en avril 1814 au

Palais de Justice de Nîmes.

J'ignore l'issue du procès, mais par un acte de transhumance du 7 janvier 1826, Jean-Pierre Teissier envoie son troupeau à Gourdouze et non plus à Montcuq.

La gestion des métairies de Cheyviels et de Montcuq ne paraît pas avoir été très rentable. La majorité des fermiers n'ont pas été en mesure de s'acquitter du montant de leurs baux pourtant très modiques.

Le décès de Jean-Hercule en 1860 et le décès de son oncle Victor en 1868 marquent la fin de la dynastie des Teissier implantée au Viala depuis 1680.

Leur mérite a été de rassembler dans un seul domaine l'ensemble des maisons et des terres qui étaient réparties entre différentes familles. Bien plus, ils ont investi judicieusement en acquérant des biens fonciers au Collet-de-Dèze (le Rey, Peyreloup et l'auberge Pelorce) ou à Saint-Maurice-de-Ventalon (mas de Montcuq).

À sa mort, Jean-Hercule ne laisse que des filles. Les deux plus jeunes ont quitté le Viala. L'aînée Irma a épousé en 1858 Isidore Paris de Castagnols qui prendra les rênes du domaine au décès de Victor.

L'arrivée d'une pièce rapportée met fin à la longue période de consolidation du patrimoine.

Aux « amassaïres », les thésauriseurs, que représentaient les lignées de Teissier succède un « escampeïre » : Isidore qui a tendance à « escamper » l'argent par les fenêtres.

Can. Michel Buis... Notaire... 7 Janvier 1826... Montcuq...

3°... 4°... 5°... 6°... 7°... 8°... 9°... 10°... 11°... 12°... 13°... 14°... 15°... 16°... 17°... 18°... 19°... 20°... 21°... 22°... 23°... 24°... 25°... 26°... 27°... 28°... 29°... 30°... 31°... 32°... 33°... 34°... 35°... 36°... 37°... 38°... 39°... 40°... 41°... 42°... 43°... 44°... 45°... 46°... 47°... 48°... 49°... 50°... 51°... 52°... 53°... 54°... 55°... 56°... 57°... 58°... 59°... 60°... 61°... 62°... 63°... 64°... 65°... 66°... 67°... 68°... 69°... 70°... 71°... 72°... 73°... 74°... 75°... 76°... 77°... 78°... 79°... 80°... 81°... 82°... 83°... 84°... 85°... 86°... 87°... 88°... 89°... 90°... 91°... 92°... 93°... 94°... 95°... 96°... 97°... 98°... 99°... 100°...

En deux générations seulement, le patrimoine sera dilapidé. Les biens forains seront vendus et le campmas partagé entre les différents héritiers. La conjoncture économique défavorable avec la fin de la sériciculture entraînera la diaspora des derniers descendants.

Acte de transhumance du 7 janvier 1826

•••

Les Paris 1868-1978

Isidore Paris originaire de Castagnols, commune de Vialas, est lui aussi issu d'une famille de bourgeois.

Isidore épouse Irma Teissier en 1858, héritière en partie du mas du Viala, et vit en véritable hobereau pendant quelques années. Il sera aussi maire de Saint-Frézal-de-Ventalon en 1873, 1875, 1876 et 1883, 1888.

Le grand-oncle Victor une fois disparu, Isidore mènera grand train, multipliant les agapes bien arrosées. Les problèmes financiers ne tardent pas. Dès 1872, Isidore et son épouse se séparent du riche domaine du Rey en le vendant à Jean-Louis Felgeirolles du lieu de Poussiels de Saint-Andéol-de-Clerquemort. La cession se fait au prix de onze mille francs.

Sur cette somme quatre mille francs sont versés à Adrien Teissier, oncle d'Irma et ingénieur en la ville d'Alais (il était auparavant géomètre aux forges de Bessèges).



d'agneaux à Coudoulous, au Villaret et au Collet-de-Dèze ainsi que les ventes de veaux, de cochons et autres produits de la ferme.

Ce sont surtout les journées de travail de la main-d'œuvre temporaire qui y occupent une large place.

- en face de chaque nom se trouvent autant de bâtonnets que de jours de travail. Les bâtonnets barrés confirment que les sommes dues ont été réglées.

- le berger Odilon est souvent mentionné ainsi que la servante Caroline Bardès engagée en 1879. Elle mourra dans la maison en 1930.

carrés de papier les désignant sont tirés au sort.

Mon grand-père Paul aura le second lot situé au levant. Son frère Albert, le premier lot situé au couchant.

Celui-ci étant décédé prématurément, son lot reviendra à son frère Elie.

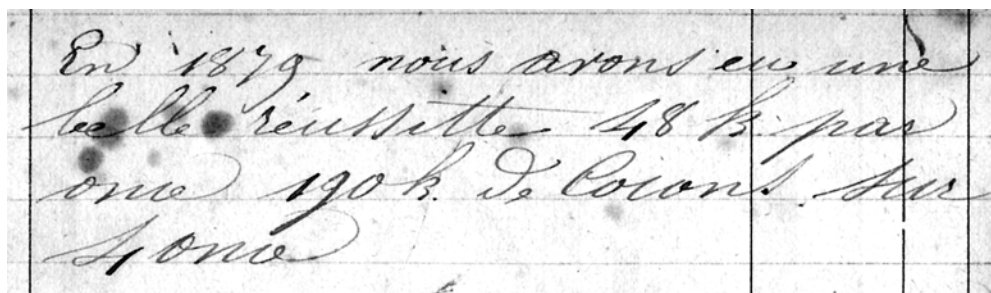
Tout d'abord employé de banque au Crédit Lyonnais, Elie délaissera cette profession pour se consacrer à l'exploitation de sa propriété du Viala Ponsonnenc. Avec son épouse Berthe Mathieu originaire de la Viala (Collet-de-Dèze), ils vivront là jusque vers les années 1950 puis se retireront à Génolhac.

Leurs deux enfants Louis Paris et Marthe Antoine devenus fonctionnaires donneront la propriété en fermage à leurs voisins Hugon.

Paul, mon grand-père, a épousé en 1897 Clotilde Filhol, originaire de Saint-André-de-Lancize.

De santé fragile, Paul s'éteint en 1922 âgé de 59 ans, la même année que son père Isidore qui décède à l'âge de 90 ans.

Veuve avec deux enfants, une fille Gastonie et un fils Gaston (mon père), Clotilde Paris mènera une vie ingrate dans une maison sans eau courante et sans lieu



Livre de
compte
d'Isidore Paris

Je possède aussi un livre de compte d'Isidore Paris. Il le tient entre 1859 et 1903. Il est très succinct, avec à peine deux ou trois pages par année. Ainsi en 1879, Isidore se réjouit de la « réussite (des vers à soie), 48 kilogrammes par once, soit 190 kilogrammes de cocons sur quatre onces ». Sont aussi consignés les achats

Isidore veuf depuis 1892 procède en 1895 à la donation-partage de ses biens entre ses six enfants, quatre fils et deux filles.

Isidore estime que seulement deux ménages peuvent vivre de l'exploitation du mas. Les immeubles et les parcelles sont divisés en deux lots. Deux



d'aisance. Son adhésion au mouvement 'morave' l'a certainement aidée à supporter ces épreuves.

Mon père, un temps, essaiera de s'occuper de la propriété mais sans succès. En 1930, il épouse ma mère Yvonne Ribot dont les parents habitaient Mons. La cohabitation avec Clotilde sera de courte durée.

Mon père devient fonctionnaire de police et avec ma mère ils rejoindront la tribu des Paris déjà installée à Marseille où je suis née.

La propriété est alors laissée en fermage à Henri Vidal de Pénens-Bas. Les Saix de la Cabanelle y feront les foins et pendant des années Raoul Saix gardera ses moutons l'été au Viala, retardant ainsi la déprise agricole.

Par la suite le fermage de Jean Demolder qui y entretiendra un petit troupeau retardera l'embroussaillement jusqu'en 1995.

Tout en ayant quitté le Viala, mon père y était

néanmoins très attaché. Nommé à Alès, où il prit ensuite sa retraite, il y venait souvent chercher les pommes de terre qu'il plantait chaque année et les pommes de son verger du Foussat (aujourd'hui disparu).

Pour ma part, j'y ai passé tous les étés depuis ma plus tendre enfance.

En 1968, l'opportunité de la vente de la propriété de mes cousins s'est présentée. J'en ai profité pour l'acheter.

En 1978, par donation-partage, je suis devenue l'unique propriétaire du mas, à l'instar de mes arrières-grands-parents.

Aujourd'hui, les éloges de la part des randonneurs me font oublier les tracas et les soucis induits par l'entretien de si vastes bâtiments, par l'invasion des pins et des chênes verts et par l'effondrement des murs de faïsses à cause des sangliers.

Genêts et fougères empêchent maintenant l'accès aux tombes de mes ancêtres qui ont été ensevelis à une centaine de mètres en contrebas du mas.

Cette sortie de l'indivision m'a permis d'entreprendre les travaux de sauvetage les plus urgents : réfection de toitures en lauze, reconstitution de la maison fougagne, création d'une salle de bain....

Toutefois l'avenir du campmas me préoccupe beaucoup car je pressens qu'aucun de mes trois fils n'aura les revenus suffisants pour sauvegarder ce bien admirable que possède ma famille depuis au moins sept siècles. Mes recherches généalogiques m'ont en effet permis de remonter jusqu'à noble Arnaud de Soulages qui tenait en fief le mas du Viala en 1284. ■

Cécile CLÉMENT-PARIS

bise-art, blizart.....

Quatre "aventuriers" ont créé une entreprise agro-alimentaire basée sur la valorisation du fruit symbolique des Cévennes: la châtaigne.



Rencontre avec Alain Brasseur,
un des quatre créateurs de:

"Verfeuille"

Il y a 30 ans, les Cévennes étaient en voie de désertification, humainement et économiquement. Seuls s'y intéressaient les vacanciers, les quelques cévenols restants qui s'accrochaient courageusement au pays et des jeunes voulant changer de vie et vivre dans cet environnement extraordinaire. Alors, quatre

"aventuriers" ont créé une entreprise agro-alimentaire basée sur la valorisation du fruit symbolique des Cévennes: la châtaigne.

Était-ce un miracle ? une aventure ? un pari ? une entreprise ? une façon de vivre ?

Pour le comprendre, j'ai interviewé Alain Brasseur à Poussiels (Saint Andéol) pour savoir pourquoi et comment "Verfeuille" est né ! Bien sûr, il y a quatre créateurs-associés: Denis PIT, Jean-Pierre BENOIT, Daniel MATHIEU et Alain BRASSEUR. Et si j'ai



questionné Alain avec sa sensibilité et sa personnalité, ce dernier a insisté pour que les quatre créateurs soient associés à l'aventure et aux succès de "Verfeuille"!

En fin limier, je vais tenter de percer le secret de cette aventure !

En arrivant à Poussiels, en connaisseur, j'apprécie ces magnifiques bâtiments, produits de l'histoire des Cévennes. Alain et Jeanne ont réussi à les restaurer en conciliant le respect de l'harmonie qu'ils ont trouvé dans ce bâti, avec les besoins nouveaux d'une vie contemporaine. Et partout, autour du hameau la magnifique présence des deux grands symboles "phares" des Cévennes: les châtaigniers et les terrasses en pierres sèches !

J'apprécie, comme à chaque fois, la superbe qualité du paysage et de la lumière.

Mais revenons à "Verfeuille"... Vraiment je me pose la question: comment passe-t-on de "quelques" paniers de châtaignes, transformés en "quelques" pots de confitures, à 120 tonnes en 2004 et 80 tonnes en 2005 (année sécheresse) rachetées aux ramasseurs et autant pour les prestataires !

Vraiment, comme dit Alain: "Pour un petit pays comme ici... c'est pas mal !".

Roland: Alors, Alain, le secret de Verfeuille ?

Alain: Pour moi, Verfeuille a commencé le jour où je suis parti de Paris. Je suis arrivé dans les Cévennes il y a 34 ans et à Poussiels en 1975. C'est une date qui marque pour moi: c'est l'année où je suis tombé de mon toit. Plusieurs mois hospitalisé avec une jambe plâtrée, je pensais alors que je ne retravaillerais plus !

Roland: Pourquoi quittes-tu Paris ?

Alain: Au début je m'installe à Manosque provisoirement. J'y découvre la campagne, la nature, le Midi, la lumière ! Je décide de ne pas remonter à Paris et je trouve un premier boulot agricole dans les fruits. Je rencontre Jeanne et, comme un bonheur n'arrive pas seul, je suis invité en Lozère à Coursoul (au dessus d'Altier) par un décorateur qui y possède une maison. C'est le "choc"! On trouve le pays magnifique et on décide d'y rester ! Par chance on trouve une maison à Sauvages, on prend des chèvres et je travaille dans une scierie.

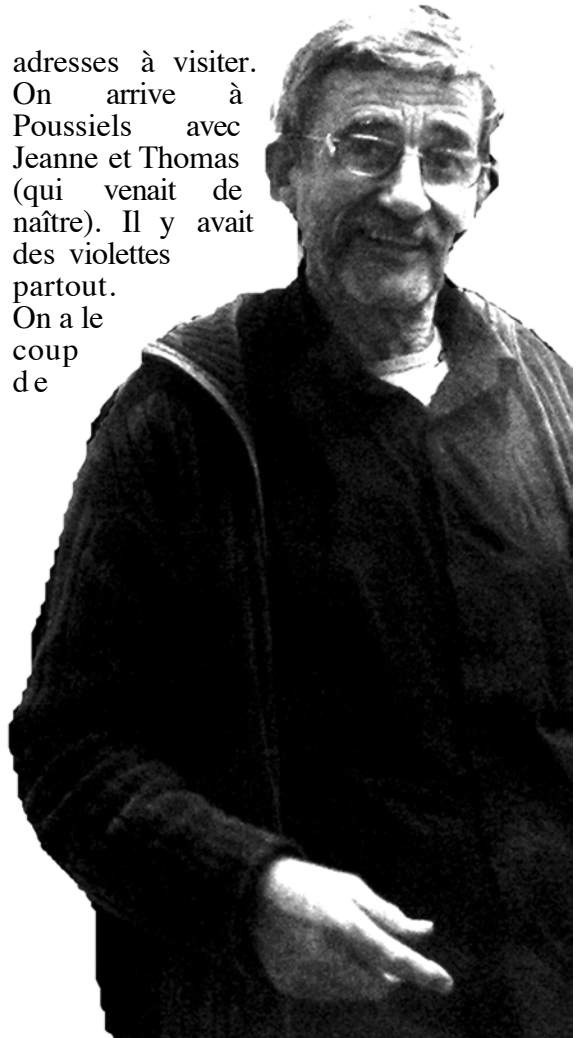
Roland: C'est pour vous un véritable changement de vie !

Alain: Oui ! Pour moi la vie n'est pas linéaire, elle est multiple et je trouve un équilibre dans une certaine instabilité. J'ai toujours envie de faire plein de choses !

Roland: Et alors, comment êtes-vous arrivés à Poussiels ?

Alain: Installés à Sauvages, nous avons des chèvres mais on manque de terrain. Donc on fait une demande d'installation à la SAFER. Elle donne trois

adresses à visiter. On arrive à Poussiels avec Jeanne et Thomas (qui venait de naître). Il y avait des violettes partout. On a le coup de



Alain Brasseur

foudre pour Poussiels et on décide d'y rester ! On achète la propriété à la SAFER et on commence les travaux tout de suite. Je déblaie les gravats et un matin à 6h30 je tombe sur les dalles que je venais de nettoyer. Paradoxe: c'est en voulant "sécuriser" la vieille charpente, qu'une corde casse, me déséquilibre et me fait tomber. Mes deux pieds et mes deux jambes sont brisées, je vois un an d'hôpital et de rééducation !

R: Tu as les deux jambes brisées, mais vos rêves ne le sont pas ! Car vous constituez un troupeau de chèvres pendant combien de temps ?

A: 14 ans, et après je travaille comme éducateur à Blanaves (Collet de Dèze).



Une partie de l'équipe...

●●● R: Bon, et le lien avec Verfeuille ?

A: Oui, à l'époque donc, on a des chèvres et notre environnement c'est les châtaigniers. Pendant qu'on garde les chèvres, on ramasse des châtaignes et on essaye de les vendre à Gabriac: 0,50 francs le kilo ! Ça faisait moins de 100 francs pour le travail d'une journée: on abandonne ! Donc, on essaye de monter un syndicat de producteurs de châtaignes et l'idée de faire un atelier germe. Une étape essentielle est la création de la C.U.M.A. (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole).

Cette C.U.M.A. a un rôle social très important dans nos montagnes. c'est un outil économique qui rapproche les gens. On apprend à se connaître à travers les rencontres !

R: Alors, il y a qui, à la création de la CUMA ?

A: Les MATHIEU, les DEMOLDER, Jean-Yves PIN, Jean-Pierre BENOIT et nous. C'était en 1982; on achète un premier outil pour débroussailler la châtaigneraie: un "Graveli" (un outil américain). On avait aussi quelques pommiers avec des pommes invendables. On s'est demandé ce qu'on pourrait en faire. Peut-être du jus ? Alors on a acheté d'occasion un pressoir à raisins et on fait le premier "atelier jus" dans une cave ! Ce n'était pas pratique du tout avec beaucoup de manipulations.

R: Ça y est, on y arrive... le lien avec Verfeuille !

A: A ce moment là, on se forme sur "le jus", c'est un peu technique. Nos jus deviennent vite de très bonne qualité et d'autres gens s'y intéressent et veulent faire partie de la CUMA.

Au départ on faisait du jus de pommes pour une

consommation familiale (150 litres). puis on le fait goûter et des gens veulent en acheter... On a senti que ce mouvement était fort. En montagne on a plein de handicaps, donc il faut créer les niches où l'on va valoriser ces handicaps !

Par exemple, l'image du jus de pommes de montagne où il n'y a pas de tracteurs qui pulvérisent des nuages de produits chimiques ! Ça marche, et encore aujourd'hui, on n'en fait pas assez pour répondre à la demande !

R: C'est quoi les handicaps de la montagne ?

A: C'est les difficultés d'exploitation avec des outils modernes. Mais... c'est une chance, car on aurait pu être tenté d'aller vers un productivisme. Mais là, même si on le voulait, on ne peut pas le faire !

R: Donc ce type de production agricole n'est pas un choix ? Ce sont les conditions du pays qui vous y amènent ?

A: Je vais plus loin... c'est de l'opportunité ! Le travail d'un agriculteur, c'est d'être quelque part opportuniste ! Il faut sentir ce que tu peux vendre avec ce que tu as !

R: Et la confiture ?

A: On en fait sur le coin de la cuisinière; framboise, mûre et un peu de châtaigne. Cela faisait un petit plus sur les marchés quand on vendait les fromages ! Et à un certain moment, vers les années 90, on entend dire que l'atelier châtaigne de Génolhac est en vente !

R: Pourquoi est-il en vente ?

A: Au départ, c'est un G.I.E. (Groupement d'Intérêt Économique); il a tenu 10 ans, puis il s'est délité ! L'ancien



... au travail.

gérant se retrouve tout seul. Il est passionné par ses moutons, décide d'arrêter l'atelier et vend. Il n'y a pas d'acheteur car c'était trop petit pour un industriel et trop gros pour un artisan. Donc il est amené à liquider l'atelier et c'est à ce moment que l'on réagit. Ce pays est vide, il ne faut pas laisser partir cet outil ! Alors, dans les mois suivants, on fait des réunions avec tous les gens du coin - dans un rayon de 40 kilomètres - qui font de la transformation, qui sont passés par le CFPPA de Florac en faisant des formations agro-alimentaires. On se retrouve à discuter à une trentaine. Au moment de conclure l'achat, on

se dit qu'il faut faire une coopérative. On décide de faire la réunion de constitution avec appel de financement... Personne ne vient !!... et on se retrouve à quatre !

R: Qui sont ces 4 "Mousquetaires" ?

A: Denis PIT, Jean-Pierre BENOIT, Daniel MATHIEU et moi. On abandonne la coopérative et on fait une SARL. pour nous c'était capital... On avait lancé l'idée de sauver cet atelier et on ne voulait pas s'arrêter.

R: Pourquoi une SARL et plus une coopérative ?

A: Une coopérative, c'est

intéressant si on est nombreux et si elle peut fonctionner avec les apports des coopérateurs. À quatre on était limité à une petite production. Pour avoir plus de liberté et pouvoir faire du négoce agricole, on crée une SARL agricole. C'est une des premières du nom. On est en 1991.

R: À l'époque ça s'appelait déjà "Verfeuille" ?

A: Non: "GIE des Masades".

R: Alors pourquoi prendre le nom de "Verfeuille" ?

A: On cherchait un nom. On triait les châtaignes à 2 heures du matin, sur une table, sans machine. On renversait les cagettes et on triait dans le froid, avec les femmes des associés.

R: Brrr !! On frise le "Zola" !

A: Presque ! On trie, donc, les châtaignes, et on cherche un nom. Il y en a un qui les note tous. À un moment, Denis PIT parle du château de ses ancêtres... le château de Verfeuille... Et au moment où il dit "Verfeuille", on se regarde et on dit tous en chœur: "c'est Verfeuille !". Ça sonnait bien, c'était joli. C'est un nom que les gens ont mémorisé tout de suite.

bise-art, blizart.....

●●● Jeanne: Le château s'écrit "Verfeuil"; nous c'est "Verfeuille" pour faire feuille d'arbre. Au début c'était même "Vert Feuille", mais on a vite abandonné.

A: On commence à bosser à quatre et très vite on perd tous les clients.

R: Pourquoi ?

A: Une relation commerciale, c'est très affectif. Si tu changes une équipe c'est très difficile de garder les clients. Et puis on change la marque, les étiquettes... je fais le premier commercial de Verfeuille avec une vieille camionnette... une Fiat bleue ! Il fallait vendre. Pendant toute cette première période il y avait peu de rentrées d'argent. On se débrouillait ! Je démarchais les magasins de produits régionaux, épicerie, boucheries... Je le fais pendant 2 ans et en 1994 on a l'arrivée d'un vrai commercial; motivé. Ça l'intéressait de travailler avec nous à Verfeuille. il est chaleureux, communicatif, et ça marche.

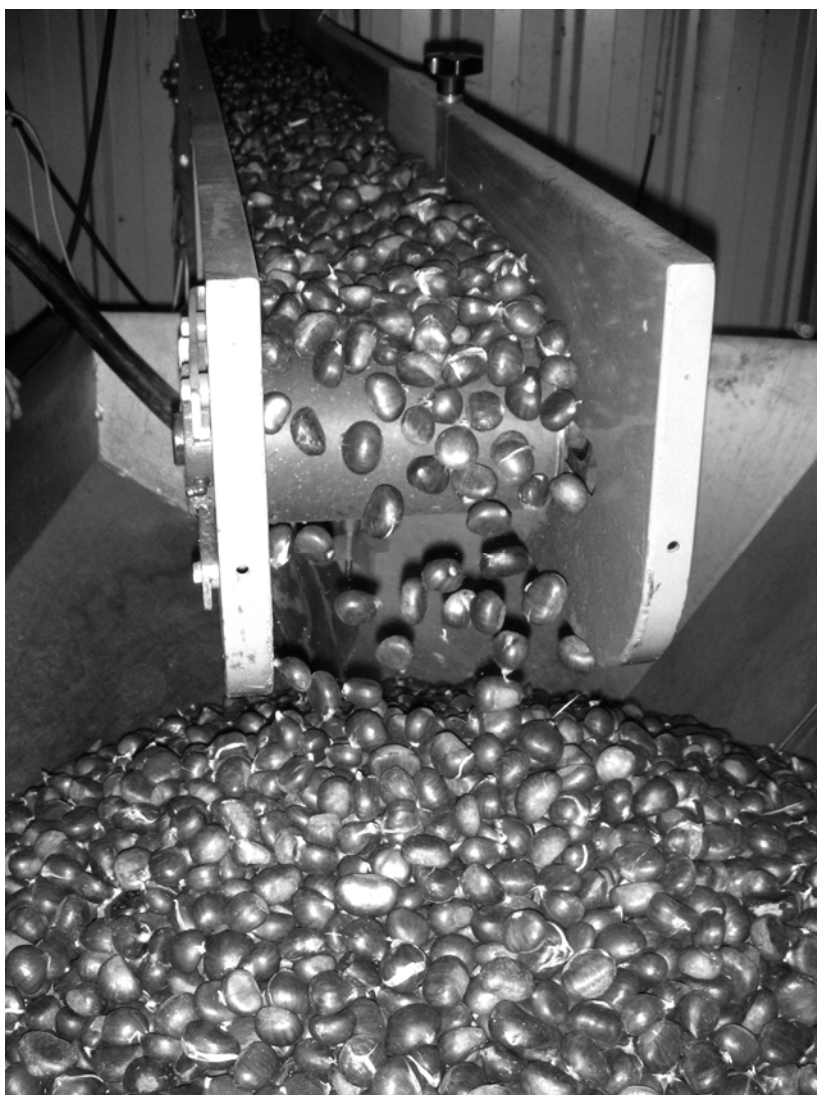
De la châtaigne...

R: Au départ est-ce que vous aviez une vision d'ensemble ?

A: Non. La mission c'était: "on ne peut pas laisser démantibuler cet atelier, sinon en n'en verra plus de longtemps". Regarde, Roland, autour de nous: partout de la châtaigne... Il fallait cet atelier !

Notre premier but était d'équilibrer les comptes. Au début on ne devait transformer que notre propre production. Au lieu de travailler chez nous, on le faisait à l'atelier. Nous, on devait au départ travailler 15 jours par an pour notre production.

R: Et alors, pourquoi cela change-t-il ?



A: Petit à petit les gens téléphonent et les clients arrivent malgré l'absence d'une permanence et d'un secrétariat. Et puis il y a une "alchimie" qui s'est faite. On ne sait pas vraiment pourquoi. Il faut croire que les conditions étaient réunies pour qu'elle se fasse.

R: C'est quoi les éléments de l'alchimie ?

A: D'abord, l'équipe est restée solidaire tout le temps. C'est un travail d'équipe: un seul n'aurait pas pu faire "Verfeuille". Aujourd'hui il y a du personnel, des salariés; mais la réussite c'est que ça reste un travail d'équipe.

Ensuite les commandes démarrent et très vite on sent le besoin de moderniser l'outil. On achète un tapis de tri, une empoteuse pneumatique. D'année en année le chiffre d'affaire progresse et on continue de moderniser l'outil. Au début, on installait et inventait nous-mêmes les machines, maintenant il y a des interventions extérieures.

Petit à petit il y a des gens qui n'ont pas voulu faire partie de l'atelier, mais qui ont été intéressés pour l'utiliser en prestations de service.

R: Qu'est-ce qui est difficile ?

A: C'est comment s'impliquer dans une aventure collective.



Comment avoir une co-responsabilité ?

R: Depuis 1991, qu'est-ce qui a changé ?

A: Surtout les équipements et le confort du travail. Reste qu'aujourd'hui, le plus pénible c'est le bruit. Notre souci c'est de garder une certaine qualité du produit. Ne pas vendre n'importe quoi!

R: Qu'est-ce que tu entends par défendre une certaine qualité ?

A: On n'a pas les mêmes conditions que les industriels, donc on n'aura jamais les mêmes prix qu'eux. Qu'est-ce qui peut nous différencier ? C'est de jouer la carte de la qualité. Cela passe par mettre en œuvre des châtaignes non véreuses. Chez les industriels, ils mettent tout ! Ils broient, ils

n'épluchent pas. S'il y a 30% de véreuses, cela se retrouve dans la confiture. Nous il y a 1 à 2 châtaignes sur cent qui échappent à nos 2 tris optique et manuel; ça n'a plus d'incidence sur le produit. Notre qualité passe aussi par l'achat de châtaignes différenciées et saines. On achète les variétés traditionnelles, pas les hybrides qui sont farineuses (les hybrides sont des variétés créées, qui font des châtaignes énormes, mais farineuses. On arrive à 45 châtaignes par kilos alors que la traditionnelle fait 100 à 110 Kg). On dit que les hybrides sont des châtaignes pour vendre, alors que nous faisons des châtaignes pour manger.

R: Utilisez-vous la chimie ?

A: Non ! Dans les produits

que l'on met en œuvre, on n'utilise jamais de stabilisants, de conservateurs, ni aucun produit chimique. On n'utilise que la pasteurisation ou la stérilisation.

R: Comment épluchez-vous ?

A: L'épluchage se fait rapidement après la récolte, par choc thermique. Les châtaignes n'ont pas le temps de se détériorer et elles gardent toute leur qualité. Pour le marron naturel, qui est le produit phare, on ne met en pot que ce qui est épluché dans la journée.

R: Et le sucre ?

A: On a une gamme conventionnelle et une gamme bio. De fait on ne travaille que de la châtaigne bio, mais on n'en a pas beaucoup de certifiée (n'est bio que ce qui est certifié par un organisme de contrôle). On n'utilise que du sucre de canne, meilleur en goût.

... à l'autoclave.

R: Et pour la part de fruits dans votre confiture ?

A: La qualité c'est aussi le pourcentage de fruits que l'on met dans le pot. Les industriels peuvent faire de la confiture avec 20% de fruits dans le pot: ils savent émulsionner, épaissir, dilater etc... Nos qualités impliquent, bien sûr, des prix supérieurs. Mais dans les magasins nos produits sont à côté de ceux moins cher des industriels et pourquoi les nôtres se vendent-ils ? La qualité ! Les gens font la différence, ils disent: "Y a pas photo !". S'ils ont conscience de ça l'importance du prix diminue beaucoup. En fait, on a un associé de taille: c'est Jean-Pierre Coffe (qui passe souvent à la radio et à la télé et qui prône la qualité pour les aliments que nous mangeons).

...

bise-art, blizart.....

●●● R: Y a-t-il aussi l'air du temps?

A: Oui. Le label "bio" fait son chemin et les gens sont sensibles à tous les scandales alimentaires qui ont eu lieu. Le gros "hic" de la bouffe industrielle est l'obésité. On n'imagine pas tout ce que les industriels font entrer dans l'alimentation: des exhausteurs de goût des conservateurs, des stabilisants, etc... Notre clientèle recherche la qualité et est prête à faire des détours pour cela.

Vingt personnes travaillent à Verfeuille pendant la saison !...

R: À combien travaillez-vous ?

A: On est une dizaine à l'année et pendant la saison on en embauche dix de plus.

R: Vous êtes passés des 4 mousquetaires à 20 pendant la saison. C'est une belle réussite!

A: Oui, mais maintenant on a les angoisses de l'entreprise. Il faut gérer tout ça !... Les rentrées doivent arriver au niveau des sorties !

R: Quelles sont les perspectives ?

A: Actuellement avec les prestations on traite à peu près 150 tonnes de châtaignes, on pourrait aller jusqu'à 300 tonnes. on se contente de progresser doucement: on ne trouverait pas du jour au lendemain 300 tonnes locales ! Dans l'avenir, on aimerait créer une station de réception des châtaignes, où les châtaignes seraient réceptionnées, flottées (ce qui permet d'écarter les mauvaises), réessuyées, séchées, calibrées. C'est un investissement lourd avec une création de bâtiment.

R: Verfeuille a 15 ans. Quels sont les sujets de satisfaction et les regrets ?

A: La grosse satisfaction...



c'est d'avoir monté un outil qui est en adéquation avec l'environnement paysager. On a redynamisé une zone châtaigne. Les agriculteurs locaux peuvent vendre les petites châtaignes, qui n'ont pas d'avenir commercial, à un prix correct. Il est satisfaisant que l'atelier puisse participer au développement économique de la région. Le retour est intéressé car chaque fois que disparaît un acteur économique ou social on se met nous-mêmes en difficulté. On ne

pourra pas à terme vivre dans un désert.

Jeanne: Une satisfaction est d'avoir donné du travail à plein de gens et d'abord à soi-même, ce que l'on avait pas au départ, et de voir que le personnel a plaisir à venir travailler en équipe.

A: Vivre une gestion d'entreprise est aussi une aventure intéressante. C'est une découverte pour moi. comment gérer les rapports humains dans l'entreprise ? Comment les gens apprennent-



ils à vivre ensemble ? J'ai vraiment conscience que "Verfeuille" a été un rêve. 15 ans après, l'entreprise s'est stabilisée, mais j'ai conscience que rien n'est acquis. Une entreprise, ça peut mourir très vite... C'est fragile !

R: Quel autre sujet de satisfaction ?

A: C'est la route que je fais pour aller travailler. c'est un émerveillement constant de passer le Col de Bannette à des heures différentes, à des lumières différentes. Quand je vais travailler, je croise 3 voitures.

R: Alors là, tu fais rêver quelques million de parisiens!;... Et les regrets ?

A: Pas de regrets, mais il y a des inconnues. Notamment la transmission de l'entreprise. Un gros soucis est la veille réglementaire... pour que l'entreprise soit dans les clous. et ça, c'est lourd ! D'abord ça change en permanence. Et à chaque fois qu'il y a une nouvelle contrainte... ça coûte une fortune. Bien sûr, il y en a qu'on comprend. Si la contrainte est intelligente, ce n'est pas très gênant, la pilule passe mieux.



R: De quelles réglementations parles-tu ?

A: Tu as la réglementation qui est propre au métier agro-alimentaire, la réglementation propre au code du travail et toute la réglementation fiscale. C'est la partie la moins amusante du travail. C'est aussi ce qui petit à petit nous professionnalise. En fait, les normes sont un langage qui permet de dire à l'autre la façon dont tu travailles.

R: Verfeuille serait à refaire, vous changeriez quoi ?

A: En gros, on referait pareil, pour revivre cette aventure passionnante. Bien sûr, Verfeuille, c'est d'abord alimentaire. on travaille pour gagner de l'argent et on a la grande chance qu'ont tous les gens qui arrivent à faire un métier qui leur plaît !

R: D'accord, tu as créé Verfeuille pour gagner ta vie, "mais pas que" ! Tu as aussi cherché à travers Verfeuille à te faire plaisir ?

A: Tout le temps... c'est l'essentiel de ma motivation. C'est en permanence un boulot de création. Même dans ce qui est minuscule; par exemple trouver une petite astuce pour faciliter le travail ou chercher une nouvelle organisation, etc... C'est beaucoup cette partie de création qui est intéressante dans l'entreprise.

R: Pour conclure cette genèse de Verfeuille, que dirais-tu ?

A: Verfeuille c'est gagner sa vie en se faisant plaisir à tous les niveaux ! ■

... avec du matériel sophistiqué qui représente un lourd investissement !

**Propos recueillis par Roland MOUSQUÈS
Poussiels, mars 2006**

Sigles:

SAFER: Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

GIE: Groupement d'Intérêt Économique

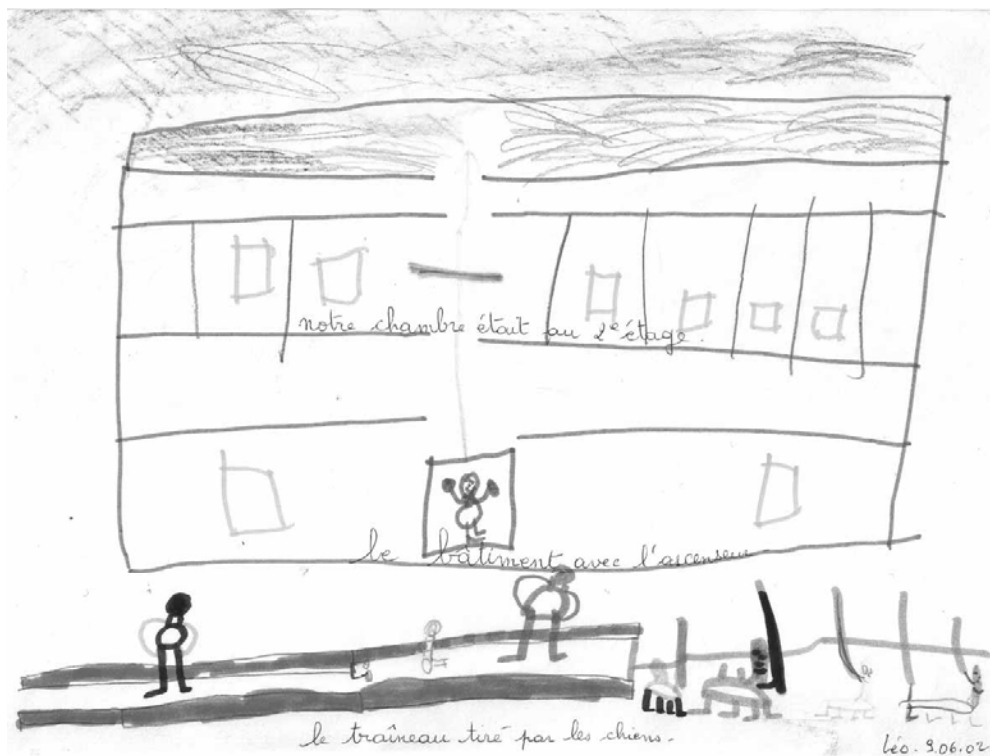
SARL: Société Anonyme à Responsabilité Limitée

CFPPA: Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

CUMA: Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

souffle de l'école.....

Les enfants de la petite section au CP de l'école de Saint Frézal de Ventalon sont partis en Classe de neige dans l'Aubrac, au "Royal Aubrac", les 6,7 et 8 février dernier.



Ils ont découvert la rudesse du climat sur l'Aubrac à travers plusieurs activités:

«C'était blanc, gris, avec du verglas. Il faisait froid, il y avait du vent»

« On a fait du scooter des neiges. »

« On a fait du traîneau tiré par des chiens. »

« On a fait de la luge sur la glace. »

« On est allé à la patinoire pour faire du patin à glace. »

« On a fait un tunnel, on est passé dedans »(creusé dans la neige...)

« On a fait des jeux. »

« On a fait des ballades en raquettes. »

Classe de neige des enfants de l'école

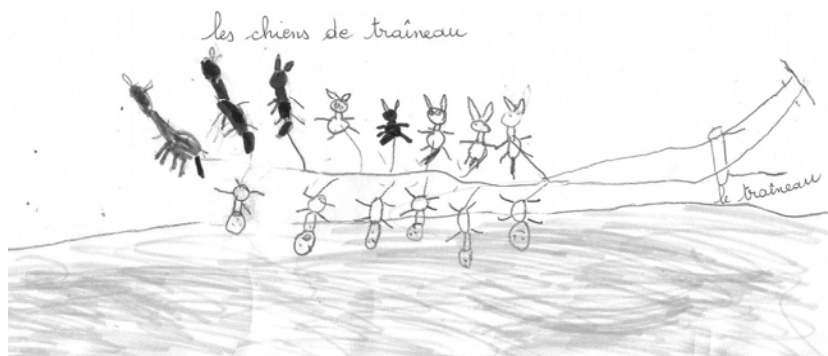
Nous avons fait du scooter des neiges, de la luge, des chiens de traîneaux, des raquettes dans la forêt du « Royal Aubrac ». On a fait un tunnel avec de la neige et du patins à glace.

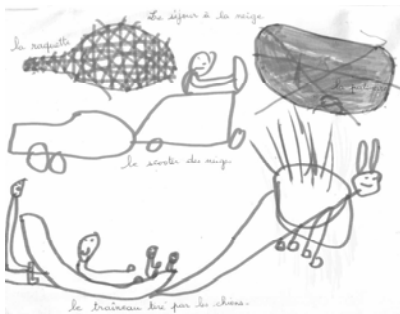
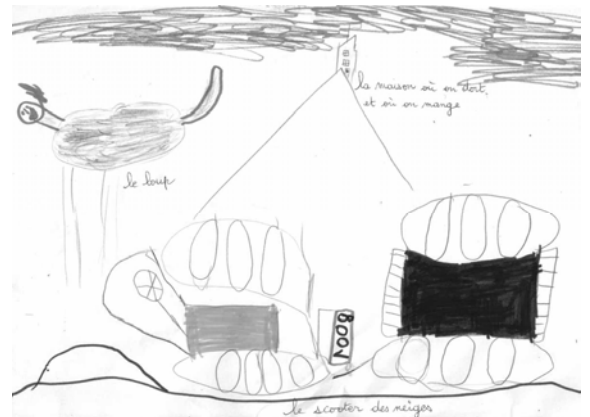
Max, Enzo, Galaad, Gabrielle et Léo

« Le voyage en car était long...»

« On était bien installé dans un hôtel et surtout c'était bon. »

« On a fait des veillées mais





J'ai préféré :

Max : le tunnel.
 Pierrot : le traîneau à chiens
 Enzo : le scooter.

Tom : le traîneau à chiens.
 Gabrielle : le tunnel et le traîneau à chiens.
 Léo : le traîneau à chiens et le scooter.
 Galaad : le scooter et le tunnel.
 Lili : les chiens de traîneau

Je n'ai pas aimé :

Pierrot : les raquettes
 Enzo : les raquettes.
 Tom : les raquettes.
 Léo : les raquettes.
 Lili : le scooter de neige allait trop vite.

Au retour nous nous sommes arrêtés à Sainte Lucie au parc à loups :

Avant de partir la maîtresse nous avait donné quelques « Petits conseils pour aller en Aubrac » :

Si tu t'emmitouffles
 N'oublie pas tes moufles
 Mets ton capuchon
 Jusqu'au ras du front
 Mets tes gros souliers
 jusqu'au bout des pieds
 Mets ton grand manteau
 Autour de ton dos
 Si tu as encore froid
 Souffle sur tes doigts.

Danièle Astorg du "Cros", nous transmet une lettre de son oncle, ravi de son séjour dans notre petit coin de paradis... Avec ses salutations à "ceux des Cévennes". Et aussi, un beau poème de Michèle Lafont...



Danièle Astorg et son oncle René au Collet de Dèze (14/08/05)

Dany,

Quinze jours déjà que je suis rentré bien tonique respirant encore un air chargé d'odeurs; parti pour quelques jours c'est toutes mes vacances que j'ai passées là-bas et encore, si elles avaient été plus longues...

L'engouement pour ce petit pays fort excentré que je découvrais n'a pas cessé durant tout le séjour; muni des "randonnées huguenotes" je partais chaque jour à la découverte, disons intime, de ces collines en les arpentant. Pas toujours bien précis les itinéraires suivis m'ont souvent égaré sur des sentiers qui n'étaient même pas de chèvres,

car peu fréquentés, mais tout à la joie de découvrir toujours un peu plus loin.

Ainsi il a fallu que je reprenne à trois fois le chemin du temple circulaire de Lézinié, jusqu'au soir où j'ai rencontré un groupe mené par une personne que je croyais être Eric dont tu m'avais parlé, suivi de Pierrette. Ils m'ont invité à prendre une collation tout en montrant l'estime qu'ils te portent, ce que j'avais perçu dans l'intérêt qu'ils manifestèrent lorsque je leur dis que je venais de ta part.

C'était un régal que de prendre le chemin des randonneurs derrière ta grange, de traverser la route qui monte vers l'Espinassac et plus haut sur les

Crêtes. j'y montais régulièrement tellement le panorama y est fascinant: des chaînes de collines toutes bleues, des massifs grandioses; je ne me lassais pas, allant jusqu'à Saint Maurice de Ventalon.

Mais quelles découvertes aussi sur ces sentiers en sous-bois traversant des ponts, croisant des mas ou de simples constructions souvent en ruines: comment pouvait-on habiter là? Et ces moulins aux meules de granit impressionnantes. Énigme: quelle était la force d'eau susceptible de les actionner? Celle des ruisselets? Eh bien non, en cherchant bien, on découvre tout un système de rétention et de canalisation de l'eau existante pour la transformer en force! Un vrai pays de contes de fées.

Je me forçais aussi à lire un numéro de la revue "des Bancelles" chaque jour - pas plus par manque de temps - et cela m'apprenait considérablement sur la vie d'autrefois où les sentiers, seuls liens entre les mas, et bien entretenus, permettaient de rapidement se déplacer. Ce n'est pour ainsi dire plus le cas.

Ce fut un grand moment aussi que la randonnée vers le champ de bataille de Champdomergue. Petite déception: la bergerie n'existe presque plus. Et rencontre sur le champ d'une personne de Chaldecoste qui enlevait des broussailles à bord d'un

tracto-pelle et était entouré de femmes venues le voir en voiture; un peu gêné, et homme a demandé à voir la photo de cette bergerie qui figure sur le guide et cherchait à savoir de quand elle datait. finalement une femme dit que son mari avait décidé de "casser" les ruines. Désolé, donc, l'homme avec lequel j'ai longuement discuté, les dames parties: "bisbille communales !", m'a-t-il affirmé.

Et je terminerai par la longue marche à la recherche de la gare de St Frézal; une gare là, en fond de vallée ? c'était à voir immédiatement. Elle y est ! un tunnel la suit, de l'autre un pont superbe qui enjambe un précipice plutôt vertigineux. Questionnement: tant de travaux entrepris pour faire passer des rails sur une voie qui n'est plus qu'un chemin comme un autre, c'est pitoyable. Mais il paraît qu'on pousse à la restauration de la ligne. Pour l'avoir arpentée sur des kilomètres, quelle jolie ligne ! (Florac - Ste Cécile d'Andorge: CFD Chemin de Fer Départemental).

Tu le vois donc: un séjour fort réussi et j'ai l'impression que certains sentiers que j'arpentais souvent savaient me rendre leur reconnaissance de les apprécier et de les fréquenter à nouveau. Pour parler un peu comme le vieil homme interrogé par la revue: les châtaigniers dépérissent parce que plus personne ne les regardent. et si c'était vrai ! car j'observais que si certains arbres allaient "donner" cet automne, pour beaucoup d'autres ce sera "maigre", malgré le jour de pluie et de fort vent qu'il y a eu pendant que j'y étais.

Depuis, la semaine dernière, le

déluge est arrivée, Nîmes noyée...

A noter que malgré les pressantes sollicitations de Heiner et de Gilles de me conduire au Collet, je tenais à faire le parcours à pieds à l'aurore pour emporter encore un peu de tout et voir réellement aussi le parcours jusqu'au Collet, lequel village m'a surpris autour du temple et de l'église... Tout un dédale de ruelles en font une petite ville.

Je tenais à te faire savoir mes impressions... et je n'oublierai pas l'excellent fromage frais de chèvre de Poussiels.

Alors, Dany, à bientôt.

René ■
Texte transmis par Danièle
ASTORG

"Sur la carte du tendre" ...

Sur la carte du tendre, je me suis promenée... les temps ont bien changé !

À la claire fontaine, j'ai voulu pêcher... mais un garde a surgi!

- "Carte de pêche !" m'a-t-il demandé.

- Monsieur, j'ai pêché de n'en avoir pas, veuillez m'en excuser... Où faut-il s'adresser pour en obtenir une?

- "En ville, dans un magasin d'accessoires de pêche".
Je m'enquiers alors de la ville la plus proche.

- "Vous n'avez pas de carte routière ?" me demande le garde;

- Ni carte de pêche, ni carte routière... mais j'ai une carte

des arbres et le soleil aussi !

- "Prenez le bus, il y en a un qui passe dans 5 minutes" répond le garde excédé.

J'attends le bus, le bus arrive, il s'arrête, je monte...

- "Carte de bus !" me demande le chauffeur.

- Une carte de bus ?

- "Oui, madame, pour prendre le bus vous avez besoin d'une carte de bus.

- Veuillez m'excuser mais où puis-je la prendre ?

- "Je peux vous en vendre une. Vous avez une carte bleue ?".

Alors je sors ma carte postale, celle où le ciel est si bleu. Le chauffeur me regarde, lui aussi excédé.

- "Vous vous fichez de moi ?" dit-il.

- Mais non, monsieur !

Et je me retrouvais au bord de la route

Pas de carte

Pas de poisson.

Pas de carte

Pas de direction.

Pas de carte

Pas de bus.

Pas de bus

Pas de puce

Carte à puce...

Celle là c'est la pire de toutes, elle m'échappe sans arrêt, elle saute...

C'est pourtant la seule avec laquelle je pourrais jouer. Carte à jouer.

Depuis cette aventure, je me suis renseignée et j'ai découvert de multiples cartes, toutes plus rigides les unes que les autres, mais celle qui m'a époustouflée, c'est la carte de fidélité !

Quelle étrange contrée, celle où l'on met la fidélité en carte !

Alors j'ai remis ma carte de visite au grand roi des encartés et je m'en suis allée.

■
Michèle LAFONT
Ispagnac

de l'air pour tous

Notre installation au village, moi, ma famille et notre activité agro-touristique s'est heurtée à l'opposition d'une partie de la population...



De la difficulté d'être "cévenol" !

La fin du siècle dernier a été portée par une vague d'enthousiasme : un nouveau millénaire s'ouvrait à nous, avec l'espoir de changements pour un monde plus harmonieux.

Mais un événement est venu troubler mon optimisme et ma confiance dans l'avenir :

notre installation au village de St Maurice de Ventalon, moi, ma famille et notre activité agro-touristique s'est heurtée à l'opposition aveugle et sourde d'une partie de la population et de la municipalité. Un simple malentendu au départ et la situation a pris des proportions inquiétantes, partageant les opinions.

J'ai découvert, naïve, comment un conflit peut précipiter l'homme vers ses mauvais penchants.

Cela m'a remis en mémoire une conférence donnée par Lucie Aubrac lorsque j'étais au lycée. Elle a parcouru la France pour témoigner de son vécu sous l'occupation. Sa combativité et la force de son discours m'avait impressionnée. Son propos, à travers l'exemple de l'histoire, était porteur d'espoir : s'adresser à des jeunes pour leur parler de résistance, au sens large.



Dans cet esprit, dont nous savons combien il fait écho dans les Cévennes, j'aimerais aujourd'hui que l'on puisse tirer des leçons de notre expérience.

Je m'appuierai sur 3 faits qui à mon sens méritent de servir d'exemple.

1) Presque 500 signatures sur le canton contre l'installation d'un centre pour jeunes délinquants. Cela laisse imaginer où peut conduire la peur.

D'une part l'objet de cette pétition était infondé et aucun des signataires n'a eu l'idée de s'assurer de son bien-fondé, en tout cas pas auprès de nous, les premiers concernés. D'autre part j'estime que la vraie richesse ici c'est l'espace et une vie à échelle plus humaine et ça personne ne peut nous le voler. Pourquoi ne pas accepter de partager notre privilège avec ces adolescents révoltés contre leurs conditions qui lancent un signal de détresse? Au nom de la tranquillité?

Un an plus tard l'actualité dans les banlieues pourrait relancer le débat. Le ton est à la répression. Je lui préfère la compassion, cultivons l'altruisme pour plus de paix.

2) La présence de nos chevaux à St Maurice n'est pas du goût de tout le monde, sur certains terrains et dans le bâtiment d'exploitation, des plaintes sont déposées auprès de la préfecture et de la DDASS.

Sur ce l'administration décide que nous ne pouvons pas utiliser l'ancienne étable comme écurie sans une dérogation ni nourrir les animaux sur certaines parcelles proches des habitations et du ruisseau.

Le paradoxe c'est que nous avons obligation de conserver une destination agricole pendant 10 ans aux biens, acquis par l'intermédiaire de la SAFER.

Par ailleurs les problèmes de voisinage avec notre activité se résoudraient probablement mieux par un dialogue entre intéressés. La communication, base de toute société, permettrait de faire éclore des idées respectant la liberté de chacun.

Or nous sommes là dans le registre de la délation et cette voie me paraît bien trop restrictive.

Petit clin d'œil: les chevaux sont rustiques et en bonne santé, ils peuvent passer l'hiver dehors, pas besoin d'appeler la SPA!

3) L'accès à un ancien jardin est contesté par le propriétaire mitoyen. Est-ce à cause du passage devant son bâtiment, une étable transformée en gîte rural?

Peu importe, les générations se succèdent et les usages avec. Nous avons beau être "propriétaires", la terre n'appartient qu'à elle-même, nous sommes ses hôtes et bénéficions de ce que d'autres ont laissé. Son utilisation n'est pas simple à partager.



Si c'est le cas, remettre en question un usage agricole au profit du tourisme représente pour moi un non-sens. C'est le tissu rural qui porte cette activité, c'est parce que nous vivons là toute l'année que nous pouvons accueillir. Le tourisme est devenu complémentaire de nos activités il peut nous aider à mieux vivre. Le contraire serait sans avenir.

La cohérence du territoire dépend de ceux qui y vivent, sachons rester humble pour mieux s'entendre.

Nous ne sommes pas les premiers et nous ne serons pas les derniers à subir ce type de préjudices. C'est un combat permanent pour faire valoir nos droits, du temps et de l'énergie que nous préférerions passer à exercer nos devoirs.

Partager mes réflexions sur ces circonstances c'est une façon de résister à des opinions et des procédés qui sont, je pense une entrave non seulement au développement local mais aussi au bien-être général. Je remercie l'équipe du Vent des Bancelles de m'avoir laissé la parole dans ce journal. ■

Amélie MATHIEU



Foyer Regain:

Sorties "teinture végétale"

Comme à l'accoutumée, quelques aventurier(e)s se hasardent lentement et joyeusement sur les routes des vallées cévenoles pour aller à la découverte d'un atelier « teinture végétale » chez Brigitte Longuevergne à St Etienne Vallée Française.

fermentation. C'est une technique très ancienne et il faut beaucoup de patience et d'observation avant d'arriver à des résultats. Nous nous rendons vite compte que nous avons beaucoup à apprendre avant de nous lancer dans l'aventure et que nous allons seulement pouvoir survoler ce vaste et complexe domaine aux savoirs vernaculaires. Tout en

pour retrouver la couleur pourpre (pour faire ressortir les pierres précieuses par exemple...) Jusqu'au XVIème on ne teignait que par fermentation. Grâce à ce procédé, la laine ne s'altère pas, ne se mite pas. Contrairement à la technique de teinture par « mordantage » qui nécessite une cuisson et l'ajout d'agents fixateurs (alun, sel, métaux...), la teinture par fermentation demande seulement de la patience et du temps... Cultiver des plantes tinctoriales, les ramasser et les laisser sécher... Jusque-là, rien d'extraordinaire... Mettre les plantes (sèches ou fraîches) dans des conteneurs non métalliques (seau en plastique alimentaire par exemple), submergées dans de l'eau de source. Les laisser macérer 15 jours en remuant de temps en temps. Pour démarrer une fermentation, il faut une température d'au moins 20° et 30° maximum. «C'est comme l'affinage des fromages de chèvre» note Catherine ; plonger le tissu ou la laine à teindre, laisser dans le bain, sécher et recommencer 7 fois à 10 jours d'intervalle. Nous avons préparé un bain de cosmos sulfureux le 4 février : dans la cuisine de Brigitte, nous versons des fleurs séchées de cosmos dans un seau et nous les recouvrons d'eau. Brigitte les remuera chaque jour. Le 18 février, le petit groupe revient faire un premier bain pour teindre des étoffes de fibres végétales naturelles (lin). Brigitte nous apprend qu'un bain se démarre toujours en milieu acide (environ 3°). Nous mesurons le P.H du bain avec un nuancier et augmentons l'acidité avec du citron. Il faut savoir que les 2 types de fibre ne réagissent pas de la même

Animations à foison



Cire bain de cosmos...

Brigitte nous accueille dans sa cuisine. Sur la table, elle a disposé des échantillons de tissus, des outils utilisés dans le monde pour obtenir différents effets et des livres illustrant toutes les possibilités qu'offre la teinture. Brigitte est couturière et s'intéresse depuis plusieurs années à la teinture végétale par

écoutant Brigitte qui nous livre des secrets de l'art tinctorial, nous nous initions à des techniques utilisées dans différents pays pour faire des effets : Nathalie s'initie au chibori. Cette technique est utilisée en Asie pour faire des réserves avec des points (elle enferme une graine de riz en la cousant dans le tissu de soie naturelle, puis une autre, puis encore une autre, et fait le tour de son morceau de tissu) avant de la teindre dans un bain d'indigo. Nous faisons aussi des bogolans qui nous permettent d'avoir des résultats rapides : avec des clous qui se sont rouillés dans le vinaigre et l'eau de pluie, nous faisons des dessins sur des étoffes naturelles, puis nous les plongeons dans un bain de tanin (écorces de chêne) qui a chauffé pendant 3 heures.

Madame Rieger, 75 ans, spécialisée en teintures végétales, était coloriste réparateur en tapisserie et continue à se passionner pour la teinture. C'est elle qui a initié Brigitte. La fermentation était un procédé utilisé aussi

manière : les fibres animales (soie et laine) se teignent en milieu acide (P.H inférieur à 5). Les fibres végétales se teignent au contraire en milieu alcalin (P.H +10). « Tu ne porteras pas un vêtement tissé de deux sortes de fils ». verset du Lévitique 19 : 19. On laisse reposer. Pendant ce temps, on s'amuse à faire des effets sur des étoffes en faisant des réserves (parties qui ne seront pas teintées) avec des dessins à la cire ou à la paraffine. Puis on divise la préparation en 2 bains. Pour obtenir des nuances différentes, nous ajoutons de la chaux vive (+ alcalinité) dans l'un des 2

bains, nous remuons de temps en temps... Chaque plante a une palette de possibilités de couleurs. Par exemple, la garance colore en rouge d'Andrinople à l'acidité et en rouge violacé à l'alcalinité, le chou rouge colore en vert clair à l'acidité et en gris et beige à l'alcalinité, les écorces de noyer du jaune au brun, les écorces de châtaignier du beige au fauve etc. Nous trempions nos créations dans le bain pendant une demi-heure et nous les laissons sécher en admirant les chaudes nuances de nos coupons orangés éclairés par la lumière du soleil (cf. photo). Nous repartons

avec nos créations et une bibliographie pour en savoir plus :

- Le guide des teintures naturelles .Dominique Cardon Delachaux Niestlé.
- Herboristerie générale de Marseille
- De la garance au pastel Le jardin des teinturiers. De Michel Garcia et Marie-Françoise Delarozière EDISUD NATURE
- Teintures par fermentation : Trois articles dans le n° 20 de mai juin 1983; le n° 27 de juillet-août 1984, le n° 34 de septembre 1985. ■

J.H

Foyer Passe-Montagne:

THEATRE

« LE DRAGON » d'Evgueni SCHWARTZ

Mathias, de St Maurice, entraîne sa classe de l'école Steiner de Sorgues (Vaucluse) dans une tournée théâtrale qui passe par chez nous et qui sera accueillie par Passe Montagne du Pont de Montvert et par le foyer rural « Le Chalut » de St Martin de Lansuscle !

Activité théâtrale à l'école de Sorgues

Tout au long de la scolarité, les élèves abordent l'ensemble des matières selon une démarche artistique, l'art étant un mode de relation fort qui éveille la sensibilité, enrichit le jugement et stimule le désir de connaître et d'agir.

Les arts plastiques, la pratique musicale, l'expression corporelle et le théâtre ont une place importante. Les élèves apprennent très tôt dès le début du primaire à s'exprimer sur scène et dès l'adolescence, à s'adresser à un public.

Evgueni Shwartz interroge dans cette pièce, la

soumission au pouvoir, la dépendance à l'asservissement, les multiples facettes du totalitarisme. La liberté peut-elle être offerte par un sauveur tombé du ciel ?

La question reste ouverte à l'issue de cette pièce étonnante, drôle et cruelle, censurée dès la première représentation en 1941, en pleine Russie stalinienne...

Claire DENIEUL, metteuse en scène professionnelle, vacancière bien connue sur notre canton, (travail avec le Théâtre du Ventalon, représentation d'une de ses créations à Vialas, animations d'évènements autour du livre et de la poésie à la Galerie de l'arbre seul à Masméjean), assure la mise en scène de la jeune troupe.

NE RATEZ PAS LES 2 REPRESENTATIONS :

Pont de Montvert, Maison du Mont Lozère:

Dimanche 25 juin à 21 h

Saint Martin de Lansuscle, Temple:

Mardi 27 juin à 21 h

FANFARE de Mourcourt (Belgique)

Les « harmonies royales » sont une tradition en Belgique, mais celle-ci est hors du commun de part le choix de ses musiques et d'instruments généralement non intégrés dans ces fanfares.

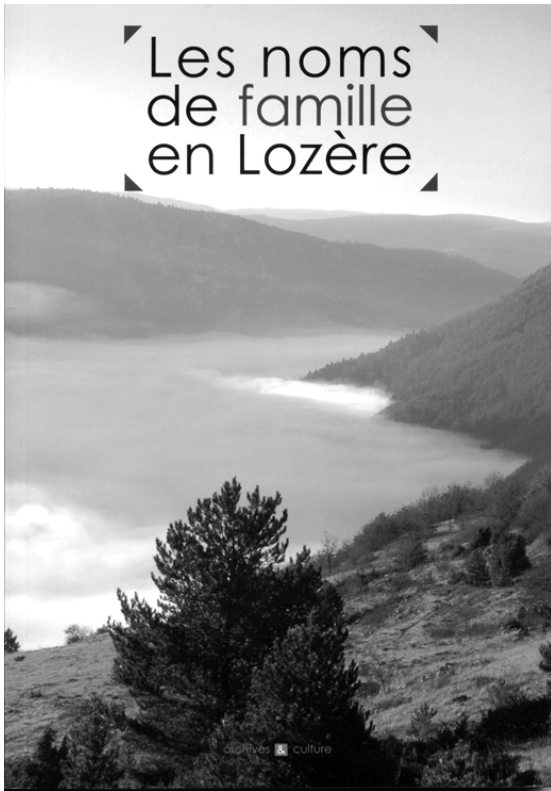
Sa renommée lui a valu d'être invité au Festival d'Avignon cet été, et, grâce à des amitiés locales, elle nous fait le plaisir de monter pendant cette période au Pont de Montvert, pour nous régaler de son répertoire...Elle regroupe 50 musiciens bénévoles, de tous âges : enfants et adultes jusqu'à 80 ans ! Pour donner leur maximum, ils ont besoin d'avoir un public conséquent en face d'eux...alors venez nombreux assister à cet événement !

Samedi 15 juillet à 19 h 30 derrière l'église du Pont de Montvert

Gratuit, bière à la pression et restauration sur place... ■

G.G.

livre



“Les noms de famille en Lozère”

Ouvrage collectif de Marie-odile Mergnac, Mélanie Meunier, Christine Boisson, Christophe Belser, Irène Besson et Anne de Bergh. Éditions: “archives & culture”; prix: 25 €.

Voilà un livre qui n’a rien de compromettant et qui, dans aucun cas, ne nuira à la “ligne éditoriale” - comme on dit - de notre Vent des Bancelles.

C’est de la pure curiosité.

Et puis, les nouveaux venus dans notre pays auront ainsi l’occasion de se situer.

Pourront-ils retrouver dans cet ouvrage

leur nom de famille ? Et dans ce cas se classer dans la catégorie des “vrais”.

Mais si ce n’est pas le cas, qu’ils se rassurent malgré tout. Il y a, dans l’équipe du Vent des Bancelles”, un - et qui prétend ne pas être des moindres - dont l’origine du patronyme ne figure pas.

Et pourtant, il n’y a aucun doute, c’est un vrai ! E.P.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	H	Y	P	O	T	E	N	U	S	E
II	A	■	A	R	■	T	O	T	A	L
III	L	A	N	D	E	R	N	A	U	■
IV	L	I	T	I	G	E	■	H	S	■
V	E	■	O	N	■	■	U	■	S	O
VI	B	I	M	A	N	E	S	■	A	F
VII	A	N	I	L	■	R	E	T	I	F
VIII	R	U	M	■	A	G	R	E	E	R
IX	D	I	E	U	X	■	A	L	■	I
X	E	T	■	R	E	M	I	S	E	R

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II			■		■			■			
III						■					
IV				■							
V								■		■	
VI		■					■				
VII			■					■			
VIII										■	
IX			■		■	■					
X											
XI		■					■		■	■	
XII					■						
XIII											■

Jeu proposé par Hervé Godfarb

HORIZONTAL

- I. Annonçant.
- II. Coordonne. Pluriel familier. Ville française dont on dit qu’elle a vu naître l’aviation moderne au début du XXème siècle.
- III. Havre. Dissimuler.
- IV. S’écoute sur la FM. Ulcère.
- V. Louer. Acronyme européen.
- VI. Boulanger. Les dentistes usent et abuse de l’anglaise.
- VII. Indéterminé. Laboratoire suisse renversé. Médium helvétique.
- VIII. Sorte de Dracula muet.
- IX. Symbole chimique. Informatique, quelle peste !
- X. Tourbillon.
- XI. Révolutionnaire quand il est grand.
- XII. Dans. Séparée d’avec le bon grain, pour les manichéens, du moins.
- XIII. Aperçoivent.

VERTICAL

1. Organisateur.
2. Peut être de cellulose ou de laine. On commait surtout sa noix.
3. Sous-vêtement. Élimés.
4. Ego. Vantard.
5. Poudre. Coordonne.
6. Théâtre extrême-oriental. Appeler. Accroche l’ancre à sa bouée.
7. Comme; sans “s”. Anfractuosit  sans “t ”. Écran retourn .
8. Révolution. Ton.
9. Élevage r pandu dans notre r gion. P riode.
10. Expos es. Unit . Chose anglaise.
11. An antie. Priv .

tempête de délibérations

Saint Andéol de
Clerguemort
Conseil Municipal du
04 février 2006

Sur convocation du 26
janvier 2006

PRESENTS : Mmes
Gisèle Chapelle, Jeanne
Girod, Josette Roux.

MM Thomas Brasseur,
Jean-Claude Dautry,
Daniel Mathieu, Hervé
Pellecuer.

Procurations de Stéphane
Clarisse à J. Girod et de
Denis Pit à D. Mathieu.

J. Girod est nommée
secrétaire de séance.

Bilan de l'étude-action réalisée par l'ADC au sujet de la réhabilitation du hameau de l'Espinas.

Jean-Michel Vandersteen
projette sur écran ce bilan
et en rappelle les grandes
lignes :

- Une étude-action
implique la participation
active des personnes
intéressées par l'étude,
dans ce cas il s'agit de la
mairie de St Andéol, de la
SCIC Bois 2 Mains, et de
l'ADC.

- Ont été mis en place
pour la réalisation de ce
projet de réhabilitation,

* Un comité de pilotage
(institutions et financeurs)

* Un groupe de pilotage
(Mairie, SCIC et B2M)

* 4 groupes de travail
("Environnement",
"Energies", "Formation",
"Juridique et financier".)

- Ce dossier étude-action
a été pris en charge par le

GAL à hauteur de
20.000€.

- Pour la reconstruction
du bâtiment aval, un bail
entre la SCIC et la
Communauté de
Communes a été signé le
6 janvier 2006.

A noter : Ce bilan et ses
annexes, sous leur forme
écrite, sont consultables
en mairie.

Lecture du compte rendu du dernier CM.

Commentaires :

- La rencontre prévue à
l'Eglise avec Monsieur
Diet et les conseillers
municipaux a eu lieu le 23
octobre 2005 : le
problème de passage qui
existe entre les 3
propriétaires est de l'ordre
du domaine privé. Les
conseillers ne veulent ni
être pris en otages ni être
juges dans cette affaire et
décident de rester dans
l'attente des résultats de
l'assignation en cours
pour se prononcer.

- Le CCAS s'est réuni à la
mi novembre. Il a pris à sa
charge une partie des
festivités de Noël et
propose pour 2006 (au
printemps) une rencontre
amicale entre tous les
habitants de la commune ;
le conseil y est favorable.

Ce compte rendu est
approuvé et signé.

AEP de Lézinier.

Une réunion de chantier a
eu lieu le 25 janvier 2006.
Participaient à cette
réunion, M. Mercier
(SAFER) M. Rouvière (entrepreneur), Mme
Röhr, Mme Robert, M.
Garavini propriétaires)

M. Mathieu et Mme
Girod (mairie). Les
décisions prises au cours
de cette réunion sont les
suivantes

- le chemin d'accès au
captage démarrera de la
parcelle C350
(Garavini/Robert) et non
de la parcelle de Mme
Röhr comme prévu
précédemment.

- un remblayage (environ
200m3) est nécessaire au
démarrage de la piste : le
remblai sera prélevé d'une
parcelle située au-dessus
de la route appartenant à
Robert et Garavini.

- l'accès au captage suivra
le plus près possible le
tracé du conduit existant.

- M. Rouvière a marqué
les arbres qui seront
abattus, en accord avec les
propriétaires.

- Un accès intermédiaire
depuis la route du bas
jusqu'à la piste sera réalisé
et laissé à la disposition
des propriétaires
(Robert/Garavini).

- Le trop plein sera
restitué à la ressource
ainsi que le veut la
réglementation.

- Le démarrage des
travaux devrait avoir lieu
vers le 15 mars : les
propriétaires en seront
informés par l'entreprise.

Délibérations

- Après lecture de la lettre
de Jean-Louis Gonny, le
conseil décide
d'augmenter le tarif
horaire de l'épareuse qui
passera en 2006 à 43€
HT.

- Une demande de l'Ecole
des Abris pour un séjour
à la neige des petites
sections (7 enfants de St
Andéol sont concernés) :

le conseil attribue la
somme de 200 €.

- Le versement des 50%
de la taxe de séjour établi
précédemment à l'ordre du
SIVOM, s'établira
dorénavant à l'ordre de la
Communauté des communes
"Cévennes-Mont Lozère".

Communauté des Communes et Pays des Cévennes

Daniel Mathieu informe
de l'avance des projets en
cours sur le territoire :

- La halte garderie sera en
principe opérationnelle à
l'automne prochain à St
Frézal, au Pont de
Montvert et à Ste Croix
VF. Le recrutement de 2
personnes a abouti et les
plans d'aménagement des
locaux réalisés.

- Un point cyber base
devrait fonctionner dès le
printemps à la
bibliothèque du Pont de
Mvt. Un animateur pour
cette activité est recherché.
Ce projet se réalise en
collaboration avec le Pays
des Cévennes.

- A Masméjean, des
terrains ont été achetés
dans le but de créer des
logements et des ateliers.

- Le projet de L'Espinas a
été déposé une nouvelle
fois au Pays des
Cévennes...

Travaux en cours

- A Vitateme et à Lou
Prierou les travaux liés
aux inondations de
décembre 2003 ont été
enfin réalisés.

- Sur la route de l'Herm
les travaux de voirie
commencés à l'automne
2005 devraient être
terminés au printemps.

tempête de délibérations

Saint Andéol de Clerquemort
Conseil Municipal du
04 février 2006
(Suite et fin)

- Sur le VC1 entre l'Adrecht et les Estrèches : prévision de regoudronnage et de reprofilage. Travaux intégrés dans le programme de voirie cantonale.

- Réfection du parapet du pont du Préneuf et autres parapets : un devis a été demandé à Bruno Durand, de Figerolles.

Questions diverses

- Le mur devant l'école du Cros a été endommagé vraisemblablement à l'occasion du dernier déneigement.

- Le toit de la clède Tour s'est sérieusement dégradé : on pourrait solliciter l'aide du PNC pour sa réfection.

- L'accès au chemin communal qui traverse le hameau de L'Adrecht sera interdit (pose d'un panneau) car trop dangereux.

- Le centre de gestion de la fonction publique territoriale propose aux mairies les services d'un archiviste dont la mission est d'aider au tri, au classement ou à l'élimination de documents, à la rédaction d'un inventaire et la formation du personnel qui gère les archives courantes --> un devis sera demandé.

- De plus en plus de trous (nids de poules) sont apparus sur notre réseau

de voirie communale : la DDE n'en prenant plus en compte la réfection, il sera demandé à l'entreprise qui effectuera les travaux de goudronnage de le faire.

- Une lettre de Pierre-Emmanuel Dautry (envoyée à chaque conseiller) qui évoque et déplore la prolifération sur notre territoire d'encombrants de toutes sortes est lue : chacun est d'avis qu'une solution doit et peut être trouvée, soit en collaboration avec les services du PNC (M. Sulmont, garde du PNC en a déjà été informé), soit en contactant directement des professionnels (ferrailleurs). Un effort de chacun doit pouvoir contribuer à l'amélioration de cette situation. Il est rappelé que la déchetterie installée à St Privat de V. fonctionne. Mais tous les conseillers s'accordent à dire que la dégradation de notre environnement est autrement plus grave - parce que irréversible - s'agissant de la destruction des murs de bancels par les sangliers ou autres, ou du développement excessif des résineux.

La séance est levée à 22h30. ■

Saint Frézal de Ventalon
Conseil Municipal du
18 janvier 2006
à 18h

Présents:
M. PASSEBOIS E.,

Maire
M. LIEBER J-Cl., 1er Adjoint
M. HUGON J., 2ème Adjoint
Mmes SALMERON F. et COLOMBAT S.
M. JALAT F.
Absent excusé:
M. MAURIN T.
Absentes:
Mmes BRUGUÈS M., VIDAL L., GOURDON V.

Secrétaire de séance:
Frédéric JALAT.

Lundi 16 janvier, les conditions climatiques (chutes de neige importantes) n'ayant pas permis la réunion du Conseil, celui-ci est reporté au mercredi 18 janvier.

ORDRE DU JOUR :

■ **Lecture et commentaires du compte-rendu du Conseil municipal du 09/12/05.**

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité, après quelques modifications.

■ **Information et réflexion sur les affaires en cours.**

● **Véhicule communal.**
Suite à un problème de motorisation, le nouveau véhicule "Hilux diesel" ne peut être actuellement commercialisé par TOYOTA. Des pénalités de retard peuvent nous être accordées... Il est proposé de transmettre au constructeur les factures de déneigement que nous avons dû régler du fait de

cette absence de matériel.

● Les A.E.P.

* Analyses d'eau

Les services de la DDASS nous communiquent une note relative aux prévisions de frais engagés pour les analyses d'eau en 2006 à hauteur de 4561 €..

En 2005, les dépenses en analyses d'eau pour notre commune ont été de près de 8000€, soit l'équivalent de la moitié du budget AEP (recettes 2005: 16500 €).

L'accent est mis sur la disproportion qu'il existe entre les grosses communes qui, pour la plupart, n'ont qu'un captage et nos petites communes qui, pour des raisons liées au relief, en possèdent beaucoup plus, multipliant ainsi les frais d'analyses. Un système de participation en rapport avec l'importance du budget serait beaucoup plus équitable.

* Travaux

Les travaux du Grand Bois sont toujours en cours et les différentes améliorations sur le réseau du Cheylen doivent se réaliser prochainement.

● **Travaux d'enfouissement des lignes à Loubreyrou**

Les travaux sont maintenant terminés et les fils électriques et téléphoniques ont disparu de la partie haute du hameau.

● **Les différents tarifs 2006.**

Rappel des chiffres:

* Cantine scolaire

Repas enfant: 2,98 € ; repas adulte: 4,16 € .

* Eau

Abonnement = 124 € H.T.; consommation: 0 à 120 m³ = 0,17 € H.T./m³; + de 120 m³ = 0,46 € H.T./m³; taxe Adour-Garonne = 0,04 € / m³; taxe d'assainissement = 0,66 € / m³. Ces tarifs nous permettent de voir subventionner nos travaux sur les AEP par le Conseil général à hauteur de 50%. Branchement AEP = 250€. Enlèvement de compteur = 250 €.

* Service avec le véhicule

Location du véhicule avec chauffeur = 30 € / heure. Enlèvement des encombrants = un gratuit par an, les autres 30 € / enlèvement.

● Don de livres.

La commune de Martigues offre à notre commune un lot de livres pouvant intéresser l'école des Abrits. Les instituteurs en seront informés.

● Remerciements.

Mme GANAYE présente ses vœux aux membres du Conseil et remercie la municipalité d'accueillir son enfant à la cantine avec un menu adapté à ses problèmes de santé.

● Cadastrage de voie communale.

J-Cl. LIEBER signale que le cadastrage de la voie communale desservant les hauts de Vimbouches a été réalisé par le géomètre, en présence des riverains. Reste à l'officialiser par acte notarié.

● Problèmes liés à la neige.

La voie du Salson n'étant pas praticable pour le transport scolaire, les parents ont dû transporter

eux mêmes leurs enfants pendant quelques jours. Le principe d'un dédommagement des frais engagés est envisagé.

■ Blason et macaron symbolisant la commune.

Le principe en avait été accepté lors du précédent Conseil. Il faut maintenant l'officialiser. Accord de l'ensemble du Conseil. M. PASSEBOIS tient à signaler que l'étude de ce blason a été réalisée à titre bénévole et n'affectera en rien le budget municipal. L'aide technique de l'archiviste départemental a été précieuse pour mener à terme ce projet.

■ Communauté de communes.

Un an après sa création cette structure avance, mais avec lenteur, notamment à cause du manque de personnel chargé de l'administration. Il semble indispensable de se doter rapidement d'un agent administratif assurant le secrétariat spécifique de cet organisme.

■ Interventions des membres du Conseil Municipal.

● Étienne PASSEBOIS demande qu'une réflexion soit menée sur l'application de la taxe de séjour, à laquelle sont assujetties les 5 communes de la communauté. Pour

l'heure les propriétaires de structures d'accueil de notre commune ne sont pas soumis à cette taxe, notre participation étant prélevée sur le budget

général.

J-Cl. LIEBER se propose d'adresser un courrier aux 4 autres maires afin de connaître les tarifs appliqués dans leurs communes respectives et les réalisations apportées en échange. J. HUGON se charge également de la collecte de renseignements à ce sujet. M. PASSEBOIS rappelle que, pour l'heure, aucune amélioration quant à l'entretien et au balisage des sentiers n'a eu lieu. Par ailleurs, des aménagements réalisés par le SIVOM comme le château de Verfeuille et la voie à ornières de Coudoulous, et le PEP, semblent ne bénéficier d'aucun entretien...

● Jacques HUGON nous informe que M. PONGE séjourne à la maison de retraite de Vialas depuis ce début d'année.

● Sandrine COLOMBAT signale qu'un mur de soutènement de la voie du Salson menace de s'effondrer, rendant la circulation dangereuse sur cette portion de route. Bien que le programme départemental de voirie soit clos, M. le Maire essaiera d'y faire ajouter cet aménagement.

● Jean-Claude LIEBER soulève le problème esthétique et pratique des nombreuses épaves de véhicules abandonnées au Salson.

La séance est levée à 20h.

Saint Frézal de Ventalon
Conseil Municipal du
13 février 2006
à 18h

Présents:

M. PASSEBOIS E., Maire
M. LIEBER J-Cl., 1er Adjoint
M. HUGON J., 2ème Adjoint
Mmes SALMERON F. et COLOMBAT S.
M. JALAT F.

Absents excusés:

Mme BRUGUÈS M.,
procuration à J-Cl. LIEBER;
M. MAURIN T.
Absentes:
Mmes VIDAL L.,
GOURDON V.

Secrétaire de séance:
Sandrine COLOMBAT.

ORDRE DU JOUR :

■ Lecture et commentaires du compte-rendu du Conseil municipal du 18/01/06.

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité, après quelques modifications.

■ Information.

Notre Député, M. François SAINT LÉGER, rencontrera les administrés qui le souhaitent le jeudi 16 février à partir de 14h30 en Mairie.

■ Prochain conseil.

Il se réunira le vendredi 24 mars à 20h30. À l'ordre du jour: vote du budget primitif 2006.

tempête de délibérations

Saint Frézal de Ventalon
Conseil Municipal du
13 février 2006
à 18h
(Suite et fin)

●●●

■ Vote du compte administratif 2005.

Comme le veut la règle, le Maire ne participe pas à la discussion. C'est J-CI. LIEBER qui présente ces différents comptes

● Logement social.

Ce budget qui concerne l'aménagement du logement social du Géripon (maison "Teissier") sera intégré en 2006 au budget primitif principal.

Fonctionnement: dépenses = 1.323,01 € ; recettes = 2.959,92 € ; excédent de clôture = 1.636,91 € .

Investissement: dépenses = 1.416,73 € ; recettes = 24.869,72 € ; excédent de clôture = 23.452,99 € .

La réhabilitation de ce local permet, d'une part à la commune de proposer un logement supplémentaire à la location et représente, d'autre part, une bonne opération financière.

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité et signé par l'ensemble des membres présents.

● Budget A.E.P.

Section d'exploitation: - Dépenses = 15.300,10 € , dont 5.243,22 € (soit 1/3 !) d'analyses d'eau réparties entre le laboratoire départemental (analyses classiques) et un laboratoire privé

(analyses plus complexes). À Florac, lors d'une réunion diligentée par le Conseil Général, ce problème, rencontré par bon nombre de nos petites communes, a été évoqué et semble avoir rencontré une écoute de la part des autorités.

- Recettes = 16.882,16 € .

- Excédent de clôture = 1.582,06 € .

Section d'investissement: dépenses = 5.072,99 € ; recettes = 10.783,44 € ; excédent de clôture = 4.710,45 € .

À noter un solde positif et une possibilité d'emprunt. Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité et signé par l'ensemble des membres présents.

● Caisse des Écoles

Fonctionnement: dépenses = 38.319,64 € ; recettes = 38.326,26 € ; excédent de clôture = 6,62 € .

La subvention communale pour équilibrer ce budget est de 28.210,00 € . La participation de Saint Andéol est de 2.000 € . L'effectif des élèves provenant de chacune des deux communes est à peu près équivalent. Si les dépenses de chauffage ou d'entretien sont les mêmes quelque soit le nombre d'élèves, les fournitures pour la cantine et le matériel fongible augmentent eux, en fonction de l'effectif. Une réflexion, en relation avec le Conseil de St Andéol, est à mener quant au taux de participation de cette commune.

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité et signé par l'ensemble des membres présents.

● Budget principal.

Fonctionnement: dépenses = 184.870,97 € ; recettes = 212.904,86 € ; excédent de clôture = 28.033,89 € .

À noter qu'environ 50% des dépenses concerne les frais de personnel (services techniques, secrétariat, école) et qu'il s'agit d'un choix politique.

Investissement: dépenses = 61.303,83 € ; recettes = 54.296,96 € ; déficit de clôture = 7.006,87 € .

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité et signé par l'ensemble des membres présents.

● CCASS.

Ce compte est inchangé par rapport à 2004, aucun cas n'ayant nécessité l'intervention de l'aide sociale communale.

Ce compte de gestion est adopté à l'unanimité et signé par l'ensemble des membres présents.

■ Taxe de séjour.

Nous sommes actuellement la seule commune de la communauté à ne pas faire payer cette taxe aux structures d'accueil. Afin de remédier à cette situation, J-CI. LIEBER et J. HUGON ont cherché à connaître les règles (différentes) appliquées dans chacune des 4 autres communes. Des questions précises (répartition, prix, part conservée par la commune, part versée à l'Office de Tourisme, services offerts...) ont été posées par J-CI. LIEBER lors de la dernière réunion de la Communauté de communes. Les réponses doivent être fournies à la

prochaine réunion et une recherche serait souhaitable.

En tout état de cause cette taxe ne pouvant s'appliquer qu'en 2007, la part communale de 2006 sera donc prélevée du budget principal.

Afin de ne pas reproduire indéfiniment cette situation anormale, il est décidé d'adopter le principe de la taxe de séjour en 2007 et d'en définir les modalités d'application avant la fin Mai 2006.

■ Matériel informatique.

Le renouvellement de ce matériel avait été décidé lors d'un conseil précédent. Des essais sont en cours pour tester les avantages / inconvénients des différents systèmes d'exploitation (mac, windows...) en fonction des logiciels utilisés. Le choix sera bientôt arrêté.

■ Déneigement.

Cette année, la neige ne nous a pas épargnés. Faute de véhicule communal (toujours en attente de livraison !) nous avons dû faire appel à des entreprises extérieures. Des difficultés sont survenues et la circulation sur la voie du Salson s'en est trouvée perturbée. Lors des dernières chutes de neige, une relation efficace avec la commune de Saint Privat de Vallongue a permis de rétablir une circulation plus aisée sur l'ensemble de notre commune.

■ Communauté de

Communes "des Cévennes au Mont Lozère".

Un compte-rendu des activités de notre communauté de communes, qui fête sa première année d'existence, rédigé par Odile Rival et paru dans la presse est transmis à chaque conseiller.

Les réunions de Conseil Communautaire ont lieu le 4ème mercredi de chaque mois, les bureaux (chargés de préparer et de "cadrer" l'ordre du jour) se tenant le 2ème lundi du mois.

Le Maire souligne que lors du dernier Conseil Communautaire de Janvier 2006, il a été demandé si Alain VENTURA, compte tenu de ses compétences, pourrait assurer, à raison d'un demi service par semaine, le secrétariat de ladite Communauté, le salaire correspondant de cet agent étant reversé à notre commune. Le Conseil, vu l'acceptation de M. VENTURA, donne son accord pour cette mise à disposition.

J-Cl. LIEBER, qui ne pourra être présent à la prochaine séance du Conseil Communautaire, transmet le compte-rendu de la précédente en insistant sur le point soulevé par la taxe de séjour et sur les réponses qui doivent être apportées aux questions posées.

■ AEP.

● Le Grand Bois: les travaux d'amélioration du captage sont pratiquement terminés.

● La Ponge: Mme

ANDRETTA demande un raccordement au réseau et la pose d'un compteur sur le terrain qu'elle vient d'acheter. Profitant de ces travaux d'aménage d'eau, un renforcement de l'alimentation en eau du bassin de la Ponge sera effectué.

● Les Maresques: dans le cadre du "défi territorial" (aide importante pour la mise aux normes des captages), une amélioration de ce captage est envisagée.

■ Carcasses automobiles.

Déjà évoqué lors du conseil précédent ce problème subsiste au Salson. Dans une lettre adressée au Conseil Municipal, Mme et M. DUQUENNE demandent qu'une intervention rapide soit effectuée, afin de libérer le parking et de faciliter les manœuvres, ces épaves nuisant au bon fonctionnement de leur activité d'accueil.

Le PNC, contacté à cette occasion, ne donne pour l'heure aucune réponse. Un ferrailleur dont les coordonnées ont été communiquées à M. le Maire serait susceptible d'effectuer ce travail gratuitement dans la mesure où il peut récupérer les pièces mécaniques utilisables. L'ensemble du Conseil charge M. PASSEBOIS d'entrer en contact avec cette entreprise afin, si un accord peut être conclu, de la mettre en relation avec Sandrine COLOMBAT, concernée par cette opération.

■ Interventions des membres du Conseil Municipal.

● Étienne PASSEBOIS signale que, suite à une communication de la DDE, nous avons possibilité d'user d'un droit de préemption sur les transactions immobilières s'effectuant sur notre territoire. Il suffit de prendre une délibération (modèle joint) pour bénéficier de ce droit de manière permanente. Le Conseil, à l'unanimité, décide de se doter de cette possibilité de préemption et prend une délibération dans ce sens.

● Fabienne SALMERON signale que le mûrier platane de la maison communale n'est toujours pas taillé. M. PASSEBOIS fera intervenir l'équipe des Contrats Verts dans les plus brefs délais.

● Jacques HUGON pense qu'il serait utile d'apporter quelques modifications à un document de présentation de notre commune édité par le GAL espace Cévennes et diffusé sur internet.

● Sandrine COLOMBAT signale plusieurs problèmes techniques rencontrés par les occupants du logement communal de la Ponge: infiltrations dans la cave et mauvais écoulement des eaux usées. Les employés communaux seront chargés d'y remédier, si l'intervention reste dans leurs possibilités.

La séance est levée à 20h.

Saint Frézal de Ventalon
Conseil Municipal du
24 mars 2006
à 20h30

Présents:

M. PASSEBOIS E.,
Maire
M. LIEBER J-Cl., 1er
Adjoint
M. HUGON J., 2ème
Adjoint
Mme SALMERON F.
MM. MAURIN T. et
JALAT F.

Absente excusée:

Mme COLOMBAT S.

Absentes:

Mmes BRUGUÈS M.,
VIDAL L., GOURDON
V.

Secrétaire de séance:

Jacques HUGON.

ORDRE DU JOUR :

■ **Lecture et commentaires du compte-rendu du Conseil municipal du 13/02/06.**

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité, sans modification.

■ **Vote du Budget Primitif 2006.**

C'est J-Cl. LIEBER qui présente ce budget.

● **Les 4 taxes.**

Afin de ne pas faire supporter aux administrés la part d'impôt destinée à la communauté, il est décidé de baisser pratiquement uniformément le taux des 4 taxes:

- Taxe d'Habitation = taux ramené de 7,82 en 2005 à 7,49 en 2006 soit une baisse de 4,22%;

- Taxe Foncier Bâti = taux ramené de 13,69 à 13,11 en 2006 soit une baisse de 4,24%;

tempête de délibérations

Saint Frézal de Ventalon
Conseil Municipal du
24 mars 2006
à 20h30
(Suite et fin)

●●●
- Taxe Foncier Non Bâti = taux ramené de 269,53 à 229,34 en 2006 soit une baisse de 4,25%;
- Taxe professionnelle = taux ramené de 5,28 à 5,06 en 2006 soit une baisse de 4,17%.
Ces taux sont adoptés à l'unanimité.

● **Budget principal.**
Fonctionnement: dépenses cumulées = 236.095,68 € (dont 40.867,40€ virement section investissement);
Fonctionnement recettes cumulées = 236.095,68 € (à noter remboursement de l'ASA = 6.000,00 € et de la communauté de communes = 14.000,00 € au titre de la mise à disposition d'Alain VENTURA).
Investissement: dépenses = 339.418,04 € (Déficit reporté = 16.480,32 € ; Remboursement emprunt capital commune = 21.100,00 € ; Remboursement emprunt capital SDEE = 13.900,00 € ; Cautions loyers = 1.030,72 € ; Remboursement subvention État = 8.956,00 € ; Réalisation carte communale = 8.000,00 € ; Matériel informatique / photocopieur/ fax = 8.800,00 € ; Acquisition de véhicule = 38.900,00 €

; Travaux le Temple = 16.627,00 € ; Travaux voirie Loubreyrou = 7.000,00 € ; Travaux voirie SDEE = 7.264,00 € ; Travaux voirie = 15.360,00 € ; Construction garage communal = 176.000,00€).
Investissement recettes = 339.418,04 € (Affectation de résultats = 28.693,81 € ; Virement de la section fonctionnement = 40.867,40 € ; PC TVA = 2.700,00 € ; Vente terrain Andretta = 30.000,00 € ; Subv DGE le Temple = 8.313,00 € ; Subv. DGE véhicule déneigement = 12.135,00 € ; Subv. Conseil Général véhicule (demandée) = 7.880,00 € ; SUB. PED 2004 solde = 2.545,00 € ; Sub. PED 2005 solde = 5688,00 € ; Sub. PED 2006 = 4.500,00 € ; Sub. DGE Garage (demandée) = 88.000,00 € ; Sub. Conseil Général Garage (demandée) = 52.800,00 € ; Sub. SDEE voirie = 5.150,00 € ; Sub. SDEE Loubreyrou = 5.688,00 € ; Sub. DGE Matériel informatique (demandée) = 4.400,00 € ; Cautions loyers = 786,80 € ; Emprunt nécessaire si réalisation de tous les programmes = 39.271,03 €).
Ce budget est adopté à l'unanimité et signé par l'ensemble des membres présents.
Points abordés lors de la discussion de ce budget:
- Voies communales: problèmes de circulation dangereuse sur la voie de Vimbouches. Un mur de soutènement ou une

excavation côté montagne seraient nécessaires. J-CI. LIEBER est chargé de ce dossier.
- Photocopieur: le contrat de leasing sur 3 ans arrive à terme. On peut soit le renouveler avec un matériel plus moderne, soit acheter ce matériel. Le choix du leasing est fait à l'unanimité. Le photocopieur de l'école est pratiquement hors d'usage. Il sera demandé un devis pour du matériel adapté aux besoins scolaires.

● **Budget AEP**
Section d'exploitation:
- Dépenses = 16.764,54 €, dont 5.000,00 € d'analyses d'eau. Les responsables du Département ont été interpellés sur ce problème. M. le Maire a proposé une mutualisation de ces dépenses afin que cette charge financière soit répartie sur toutes les communes de Lozère.
- Recettes = 16.764,54 € .
Section d'investissement: dépenses et recettes = 29.694,54 € .
La dette est peu importante et nous permet de contracter un éventuel emprunt.
Ce budget est adopté à l'unanimité et signé par l'ensemble des membres présents.

● **Caisse des Écoles**
Fonctionnement: dépenses et recettes = 40.804,00 € .
La subvention communale pour équilibrer ce budget est de 28.408,28 € . La participation de Saint Andéol est fixée à 5.000,00 € (500,00 €

enfant scolarisé). Un justificatif détaillé des dépenses sera fourni à cette commune.
Ce budget est adopté à l'unanimité et signé par l'ensemble des membres présents.

● **CCASS.**
Ce compte est inchangé par rapport à 2005, aucune opération étant prévue.
Ce budget est adopté à l'unanimité et signé par l'ensemble des membres présents.

■ **Communauté de Communes "des Cévennes au Mont Lozère"**
Les projets avancent, notamment celui de la halte-garderie qui doit être implantée sur notre commune près de la salle communale. Une convention de mise à disposition de ce bien auprès de la communauté de communes est proposée au Conseil et adoptée à l'unanimité. Une délibération est prise dans ce sens.

■ **Taxe de séjour.**
Jean-Claude LIEBER présente ce dossier. Il est rappelé qu'il a été convenu d'une taxe forfaitaire. Suite aux éléments fournis par la communauté de communes et par les différentes communes appliquant déjà cette taxe, il s'avère qu'une uniformisation est difficile à réaliser et, de plus, pas souhaitable. En effet plusieurs critères entrent en ligne de compte pour déterminer le montant de

cette taxe et notamment le taux d'occupation qui est sensiblement différent sur les 5 communes de la communauté.

Afin d'estimer ce taux au mieux, chaque propriétaire de structure d'accueil sera consulté par courrier. J.-Cl. LIEBER se charge de la rédaction de ce dernier. Comme prévu le montant de la taxe devrait être fixé pour fin mai.

■ **Interventions des membres du Conseil Municipal.**

● Problèmes liés au transport scolaire: Étienne PASSEBOIS signale que:

- des difficultés sont intervenues dans la prise en charge par un transporteur des nouveaux enfants résidant à l'Ayrolle. Les enfants (de la même famille) sont actuellement transportés dans deux véhicules différents!

- la nouvelle réglementation de sécurité routière exige que chaque enfant, quel que soit son âge, ait un siège spécifique à sa disposition, ce qui auparavant n'était pas demandé pour les enfants de moins de 10 ans (ils ne comptaient que pour une demi-place et vont désormais en occuper une entière). Ceci aura une incidence sur l'aménagement des véhicules, et amènera probablement certains transporteurs à renoncer à ce service. Cela va également amener une multiplication du nombre, ou l'augmentation de la capacité des véhicules

nécessaires. Le Conseil Général envisage de faire supporter une partie de ce coût supplémentaire par les familles...

● Jacques HUGON signale que le Président de l'association "Les Amis de Saint Frézal" souhaite passer la main. Il serait important de convoquer une assemblée générale avant la fête d'été, afin que la commune traite avec un responsable officiel pour cette manifestation.

● M. PASSEBOIS signale que Maryse BRUGUÈS a démissionné de ses fonctions d'adjointe au Maire. Les délégations sont réparties sur les deux autres adjoints.

● Le prochain conseil est fixé au mercredi 10 mai à 18 heures.

La séance est levée à 23h30. ■

Saint Maurice de Ventalon
Conseil Municipal du
11 février 2006

Absent excusé: M. RICHARD.

BUDGET 2006:

Prévisions d'inscription au budget: Captage du Masmin, Ecole de la Vialasse, Points recyclage à St Maurice et Masméjean, Achat du terrain de Mme RICHARD, Echange de terrain au Masmin (route), Réparations à la voirie suite aux inondations de 2003, Rénovation de la Mairie maintenant que les

remontées d'humidité ont été stoppées.

Z.A.D Masméjean:

Le conseil est satisfait de l'achat des terrains de la Z.A.D de Masméjean par la communauté de communes et, conformément aux discussions préliminaires, souhaite qu'une partie des lots soit réservée à des activités professionnelles.

INFORMATIQUE:

Le conseil décide de changer l'informatique de la mairie qui est obsolète. La dépense se monte à 2171 €. Une aide sera attribuée par le Conseil Général.

R A M A S S A G E SCOLAIRE:

M.ROMIEUX va prendre sa retraite à la fin de l'année scolaire: le Conseil Général recherche une nouvelle personne pour assurer ce service sur la commune.

DENEIGEMENT:

Le conseil est satisfait du travail effectué par les agents en temps de neige. Il est bon de rappeler les principes de sagesse et de prudence : vérifier surtout que les véhicules stationnés ne gêneront pas les engins de déneigement. Il faut faire preuve de patience et ne pas être exigeant au point de mettre en insécurité nos agents. Parfois il est nécessaire d'utiliser des parties de chemin privé afin de repousser la neige. Ces opérations sont laissées à l'appréciation des agents et ne sont jamais commandées par

les propriétaires privés.

LA CAVALE DU VENTALON:

La lettre du centre équestre a été lue en conseil et a occasionné une discussion.

PROJET EDUCATIF:

Le conseil accorde une subvention de 120 € à l'école Steiner de Sorgues qui accueille pour la troisième année un élève de la commune en section lycée. ■

Saint Maurice de Ventalon
Conseil Municipal du
24 mars 2006

Absent excusé: M. VELAY.

Compte gestion 2005:

Après présentation du compte de gestion par Mme le Maire et après avoir vérifié les comptes, l'ensemble du conseil approuve ce compte de gestion dressé par Mme MICCOLI. Voté à l'unanimité.

Compte administratif 2005:

Après présentation du compte administratif 2005 par M. CROS, adjoint au Maire, hors de la présence du Maire, il est adopté à l'unanimité. Il fait ressortir un excédent en investissement de 54190,28 € et en fonctionnement de 29587,91 €.

Saint Maurice de
Ventalon

Conseil Municipal du
24 mars 2006
(suite et fin)

BUDGET PRIMITIF 2006:

L'étude du budget prévisionnel fait ressortir les difficultés à gérer la commune avec une dotation et des recettes qui apparaissent insuffisantes. Le conseil a pris la décision d'augmenter de 6 % la part communale des 3 taxes. Le budget s'équilibre à 160 225 € en fonctionnement et à 140 141 € en investissement.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS:

Le budget accordé à ce poste, 1500 €, ne permet pas de répondre à certaines demandes qui ont dû être rejetées avec grand regret. Les conseillers municipaux s'en excusent auprès des associations concernées.

ADMR 80 €

Collège de Florac

100 €

Ecole Steiner Sorgues

120 €

Ecole du Pont de
Montvert 150 €

Foyer rural Passe
Montagne 200 €

Coopérative scolaire

200 €

Contrats Verts 200 €

LOGEMENT MAIRIE:

Après étude des différentes demandes pour la location de l'appartement au dessus de la Mairie, le conseil attribue le logement à M. BREGUIBOUL et sa

famille à compter du 10 avril 2006.

CONTRAT ASSURANCE:

Le conseil est d'accord pour participer à la consultation par le Centre de gestion pour la passation d'un contrat d'assurance du personnel.

Questions diverses :

Il est rappelé aux automobilistes qu'une limitation de vitesse à 30 km s'applique dans la traversée du hameau de Masméjean et après demande de camionneurs et livreurs, ainsi que du facteur, qui stationnent pour effectuer leur métier, et qu'une certaine gêne peut être tolérée avec le sourire par les automobilistes pressés.

Il est demandé à l'employé communal de vider régulièrement les conteneurs affectés au ramassage des cartons.

Il est signalé que Mme le Maire a pris un arrêté déclarant l'eau de la fontaine du village de St Maurice non potable. Un écriteau sera apposé sur la fontaine. ■

Brèves



Décès



● **Le mauvais sort vient encore de frapper la famille FAGES** du Géripou en notre commune.

En effet, après la sœur Amélie, le frère

Gaston, c'est maintenant la nièce Éliane qui vient de nous quitter.

Elle passait l'essentiel de sa vie à Aubagne où elle avait été employée dans une société mutuelle, mais toutes ses vacances ou ses temps libres étaient pour notre commune.

Elle s'en est allée à la veille de ses 66 ans emportée par cette grave et cruelle maladie qui l'avait fait souffrir pendant de longs mois.

Nos condoléances vont à toute sa famille et plus particulièrement encore à son oncle et sa tante Lucette et Edmond tout proche de nous.

● Mort d'un sportif. Douleur d'un père.

M. Michel SERRES du hameau des Abrits, employé à la SNCF qui fut, pendant un temps, maire adjoint au conseil municipal, nous prie de bien vouloir insérer:

"Mon fils Grégory SERRES est décédé lors du Rallye de la Lozère, le 30 avril dernier.

N'ayant pu assister à ses obsèques pour des raisons de différends familiaux indépendants de ma volonté, je remercie toutes les personnes de la vallée: pompiers, gendarmes, ASA Lozère, l'écurie du Gévaudan, la Lozère Nouvelle, amis, copains, proches... qui se sont associés et qui m'ont soutenu dans cette terrible épreuve.

*Adieu, mon petit.
Ton papa Michel."*
Le 09 mai 2006.

● **Le 29 mars, Eva Clavel nous quittait** à l'âge de 81 ans après une vie professionnelle et familiale bien remplie. Elle avait laissé l'auberge des Bastides à sa fille aînée, Marinette, il y a plusieurs années, afin de prendre une retraite bien méritée.

Depuis plusieurs mois, la santé d'Eva ne lui permettait plus de rester aux Bastides et elle nous a quittés doucement, en laissant un grand vide et beaucoup de souvenirs.

À toute sa famille, ses filles, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, nous adressons nos sincères condoléances.



Naissance



Le 25 février, le foyer de Didier et Sandra Velay demeurant à Bollène, rayonne de joie, avec l'arrivée d'une petite fille prénommée Fanny. Son grand frère, Quentin, du haut de ses 3 ans, est un peu surpris mais il attendait cette arrivée avec curiosité et impatience. Didier, le papa, est le fils de Raymonde et Jean-Paul Velay qui occupent souvent la maison familiale de Saint-Maurice.

Nous adressons tous nos vœux de bonheur à la petite Fanny, nos félicitations aux parents, aux grands-parents de Saint-Maurice et aussi à ceux de Saint-Florent en Corse qui trouveront une occasion supplémentaire de se rendre sur le continent pour chouchouter ce bébé. ■